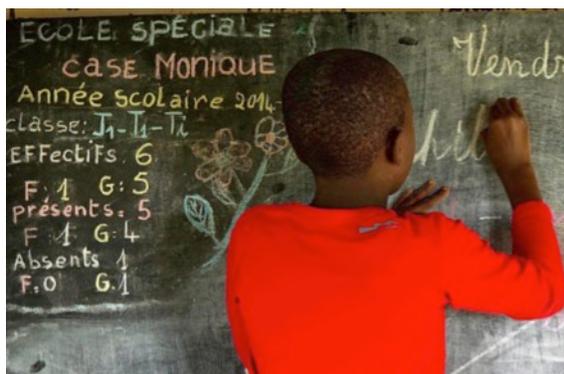
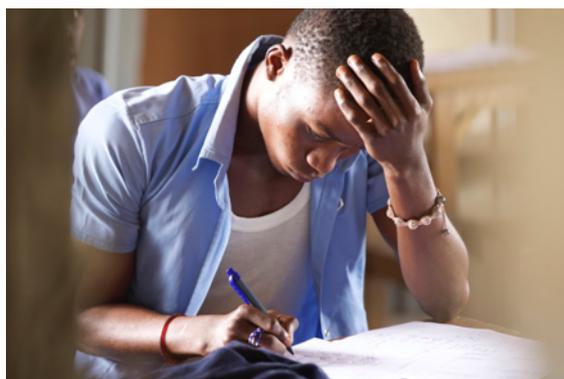


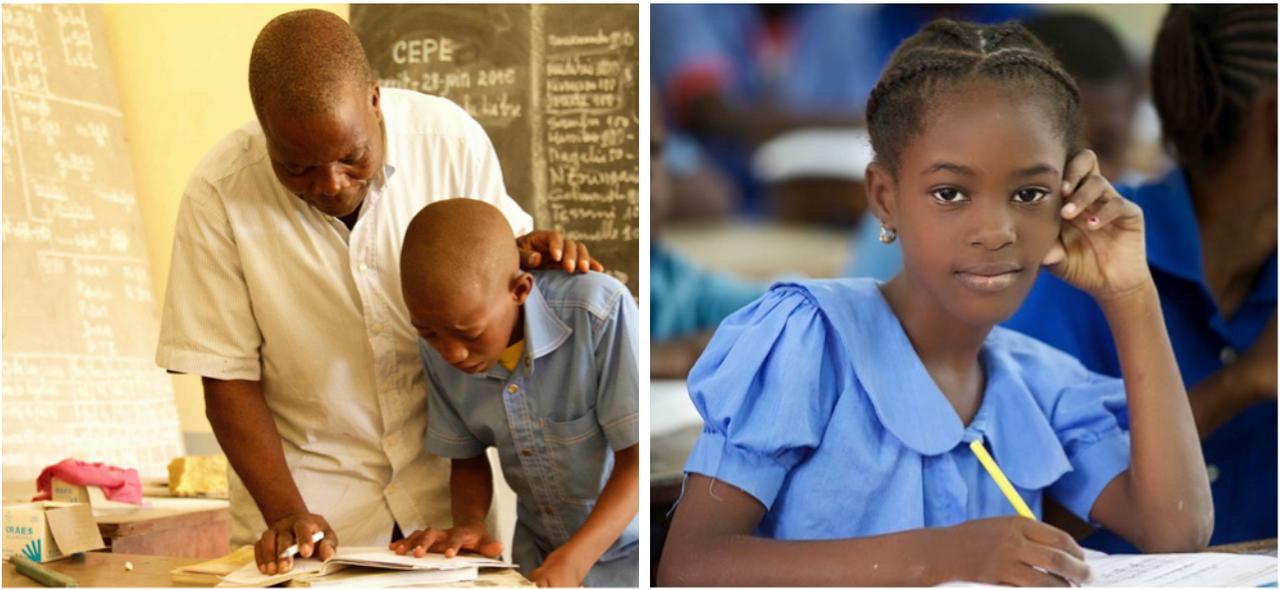
SOEUR MARGUERITE

FONDS DE DOTATION



Concept et Modèle "École spéciale" Document de Référence

FDSM - 2017



Ce document est publié par le Pôle de développement du Fonds de Dotation Soeur Marguerite.

Il a été produit pour servir de cadre de référence à toute personne physique ou morale voulant ouvrir une École spéciale en partenariat avec le Fonds de Dotation Soeur Marguerite.

Fonds de Dotation Soeur Marguerite
19 Rue des Repas
60270 FRANCE

fondssoeurmarguerite.org
contact@fondssoeurmarguerite.org



PREFACE

Chers Amis de l'École spéciale,

Le concept des Écoles Spéciales a été pensé il y a quarante ans par Soeur Marguerite, avec l'accord du Cardinal Biayenda au Congo-Brazzaville. Depuis, ce modèle ne cesse de démontrer son efficacité : l'éducation primaire est indispensable à toute personne qui veut envisager son avenir : c'est un tremplin vers la reconnaissance de ses capacités, vers une ouverture sociale et professionnelle, vers un accomplissement humain. Si l'éducation est indispensable, elle l'est aussi pour un peuple qui peut guérir ainsi l'illettrisme, vecteur d'incompréhension, de mépris et de haine de l'autre.

Le Fonds de Dotation Soeur Marguerite a vocation à soutenir les Écoles spéciales, puis à essaimer pour former un réseau partout où l'on a un besoin urgent d'éducation primaire et de formation préprofessionnelle. Ce réseau repose sur vous, acteurs de la société d'aujourd'hui et de demain, qui souhaitez implanter une école spéciale. Vous trouverez dans ce document tout ce qui fait une École spéciale, de sa philosophie jusqu'aux détails pratiques, pour vous aider dans cette démarche.

Pierre Chausse,
Président du Fonds de Dotation



SIGLES ET ACRONYMES

CA : Conseil d'administration

CEPE : Certificat d'étude primaire
élémentaire

DEA : Diplôme d'étude approfondie

EPT : Éducation pour tous

F.A.P.E. : Fédération africaine des
associations
de parents d'élèves et d'étudiants

I.I.P.E. : Institut international de
planification de
l'éducation

PME : Petites et moyennes entreprises

OMD : Objectif du millénaire pour le
développement

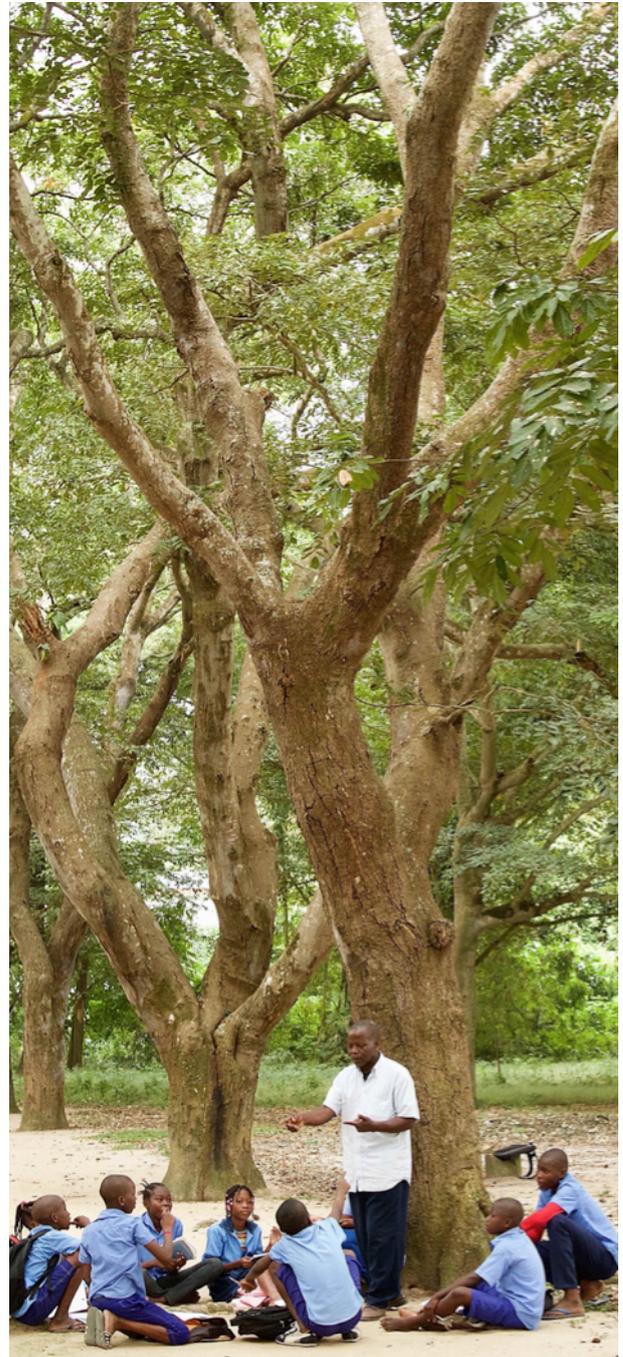
ONG : Organisation non gouvernementale

PPP : Partenariat public privé

REE : Rapport élèves par enseignant

SP : Section pratique

UNESCO : Organisation des Nations
Unies
pour l'Éducation, la Sciences et la
Culture



SŒUR MARGUERITE
FONDS DE DOTATION



Résumé

Le modèle « École spéciale » se situe dans le droit fil des recommandations internationales en matière d'éducation, notamment l'éducation pour tous : rendre l'éducation universellement accessible à tous les enfants, jeunes et adultes ; toute personne à droit à l'éducation ; l'enseignement primaire devrait être obligatoire, dans le texte et sur le terrain ; la pratique de l'éducation inclusive qui exclut toute forme de discrimination de certains élèves, afin de favoriser l'émergence des structures scolaires accueillant un public composite (élèves normaux, en difficultés scolaires ou vivant avec handicap victime de marginalisation, etc.). Ce modèle applique la gratuité de l'éducation telle préconisée par l'article 26 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Il se présente également comme une réponse à l'insuffisance des systèmes éducatifs des pays en développement, singulièrement ceux d'Afrique subsaharienne, d'Asie et d'Amérique du Sud caractérisés par l'exclusion et la marginalisation de milliers d'enfants jeunes et adultes. Par exemple, selon la Fédération africaine des associations de parents d'élèves et d'étudiants (FAPE), seuls 60% des enfants africains subsahariens achèvent leur scolarité primaire. Les pouvoirs publics ne disposent pas de structures dédiées à la réinsertion scolaire des exclus du système officiel.

Le modèle École spéciale s'articule autour de quatre entités : l'établissement scolaire, les objectifs éducatifs, le financement privé et l'autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics.

1- L'établissement scolaire

L'établissement scolaire se présente sous forme d'une structure administrative et pédagogique. Il pratique l'éducation non formelle, l'éducation inclusive et l'autonomie pédagogique, suivant les principes fondamentaux de l'École spéciale.

Les principes fondamentaux

L'« École spéciale » se repose sur quatre principes fondamentaux : accueil des exclus de l'enseignement primaire, coexistence des trois sections pédagogiques (Adultes, Jeunes et Section pratique), gratuité (avec participation libre des élèves) et Gestion d'un comité d'entraide

L'objet de l'École spéciale

L'objet d'une École spéciale est de mener simultanément ou distinctement les activités d'alphabétisation, d'insertion et de réinsertion scolaire, de préprofessionnalisation, d'éveil de jeunes handicapés mentaux, et de lutte contre la pauvreté en faveur d'élèves et de parents d'élèves pauvres ou démunis, etc. Le modèle École spéciale draine 38 ans d'expérience au Congo Brazzaville. Depuis 1975, il fait l'objet d'une demande sociale éducative soutenue : de 80 élèves en 1975, il compte 2600 élèves en 2013. Les effectifs cumulés montrent que 25000 élèves ont bénéficié de réinsertion scolaire et/ou d'alphabétisation, depuis la création de ce modèle.

L'École spéciale de Brazzaville accueille trois catégories d'élèves : en moyenne, 72% d'élèves y sont inscrits pour analphabétisme, 15% d'élèves relèvent de l'exclusion scolaire liée à l'âge, aux difficultés scolaires, etc., et 13% d'élèves présentent un handicap mental ou physique. Ce public est souvent d'origine pauvre : 84% d'élèves proviennent de milieux pauvres ou démunis, 16% d'élèves sont issus de familles riches ou moyennes.

2- Les objectifs d'une École spéciale

Les objectifs de l'École spéciale demeurent le retour au cursus scolaire normal, l'ouverture intellectuelle pour des élèves adultes et la préprofessionnalisation au profit de jeunes ne pouvant retourner à l'école officielle. L'efficacité de ce modèle se mesure à travers les résultats scolaires réalisés à l'École spéciale de Brazzaville. Le taux d'éveil des élèves handicapés mentaux oscillent entre 60% et 75% ; le taux d'insertion et de réinsertion scolaire avoisine régulièrement 100% ; le taux d'alphabétisme des adultes se situe entre 80% et 99%.

3- Le financement privé

Ce modèle doit être financé prioritairement par des partenaires privés, pour assurer son autonomie et son efficacité. Parmi ces partenaires, le Fonds de dotation Soeur Marguerite (Fondation à venir) représente l'organe centralisateur de la mobilisation financière ; les autres Organisations non gouvernementales (ONG) internationales telle l'Association des Amis de l'École spéciale, les acteurs économiques, les institutions internationales, etc. participent également au financement privé de ce modèle. En moyenne, le budget de l'École spéciale de Brazzaville est financé à 80% par le secteur privé. Les organisations non gouvernementales (ONG) internationales en supportent 50%, la Coopération internationale intervient à hauteur de 25% et les subventions des entreprises locales avoisinent 2%.

4- L'autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics

Les pouvoirs publics assurent l'implantation du modèle « École spéciale » sur un territoire donné, garantissent son autonomie, supportent certaines charges (électricité, eau, etc.)

Ainsi, les pouvoirs publics du Congo Brazzaville participent au financement du budget de l'École spéciale à hauteur de 20%, exclusivement sur la

prise en charge de l'électricité, de l'eau, etc. et sur l'affectation de quelques enseignants fonctionnaires. Le modèle « École spéciale » évolue sous le principe de partenariat public privé (PPP), tant souhaité par les institutions internationales.

Création

Dans ces conditions, une École spéciale peut être créée par toute personne physique ou morale respectant ses principes fondamentaux.

Si une École spéciale est d'inspiration publique, un partenariat devra être établi afin de garantir la nature parapublique de l'établissement, son autonomie administrative et financière, ainsi que son indépendance pédagogique.

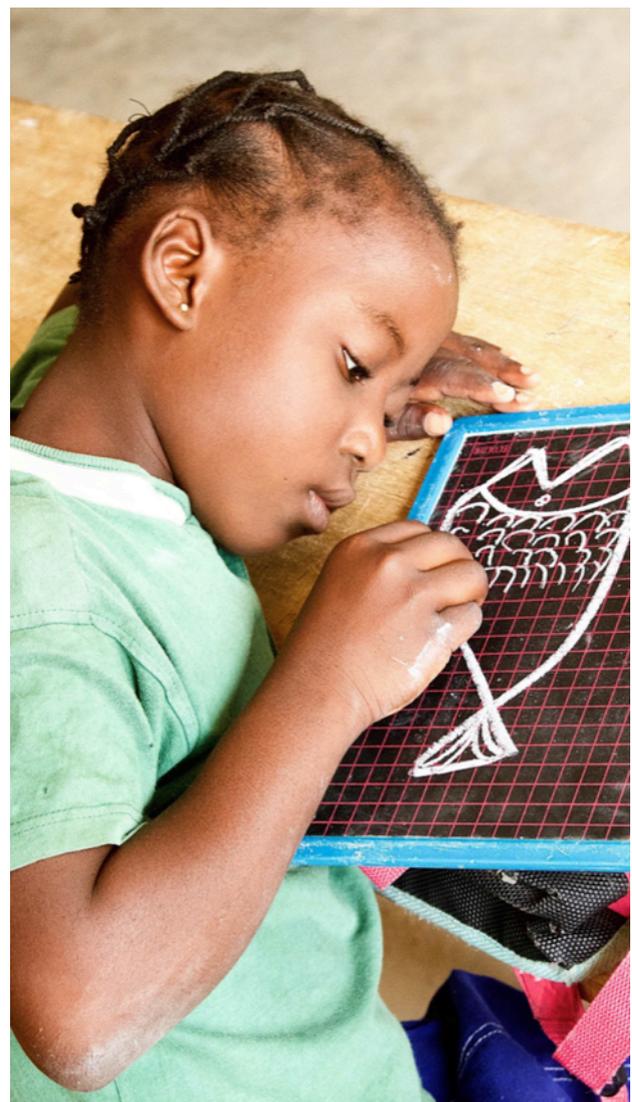


TABLE DES MATIÈRES

Introduction	p. 8
1. Le contexte de développement du modèle « École spéciale » ...	p. 10
1.1. Les recommandations internationales en matière d'éducation	p. 10
1.1.1. La démocratisation de l'éducation.....	p. 10
1.1.2. Le financement innovant	p. 11
1.1.3. Les stratégies d'alliance	p. 11
1.1.4. La gratuité de l'éducation	p. 11
1.2. L'environnement éducatif national incertain	p. 12
1.2.1. Des systèmes éducatifs insuffisants	p. 12
1.2.2. Les effets pervers des économies émergentes	p. 12
1.2.3. Les conflits sociopolitiques	p. 12
1.3. La preuve par l'École spéciale de Brazzaville	p. 13
1.3.1. Une demande sociale éducative soutenue	p. 14
1.3.2. Un public d'élèves relevant du social.....	p. 14
1.3.3. Des résultats scolaires probants.....	p. 16
2. Le modèle « École spéciale »	p. 19
2.1. La conditionnalité du modèle	p. 19
2.1.1. Le l'éducation spécialisée à l'École spéciale	p. 19
2.1.2. L'ancrage non formel.....	p. 20
2.1.3. Les principes fondamentaux.....	p. 20
2.1.4. La création et la forme d'une école spéciale.....	p. 21
2.1.5. Les modes de financement d'une École spéciale	p. 21
2.1.6. La gouvernance d'une École spéciale	P. 22
2.1.6.1. L'administration scolaire	p. 23
2.1.6.2. Les instances de contrôle	p. 23
2.1.6.3. Les mécanismes de gouvernance	p. 24
2.2. L'opérationnalité du modèle	p. 24
2.2.1. Les structures pédagogiques	p. 25
2.2.2. Les enseignants et la liberté pédagogique	p. 26
2.2.3. Le fondements social et les critères d'admission à l'École spéciale	p. 26
2.2.3.1. Le « social » comme fondement de l'École spéciale.....	p. 26
2.2.3.2. Les critères d'admission	p. 26
2.3. La schématisation du modèle	p. 27
Conclusion	p. 28
Références bibliographiques	p. 29
Annexes	p. 30

Introduction

Quand en 1975 Soeur Marguerite TIBERGHIEU proposa, à un petit groupe de mamans congolaises ne sachant ni lire ni écrire, un cours d'Alphabétisation, elle ne pouvait s'imaginer l'étendu de son initiative, les implications sociétales et scientifiques qui en découleraient, trente-huit ans plus tard.

Les sociétés évoluant, les systèmes éducatifs des pays en développement engorgent des résultats substantiels sur la démocratisation de l'Éducation, les politiques de lutte contre l'analphabétisme, etc. Mais, pour louables qu'elles soient, ces avancées demeurent insuffisantes : lesdits systèmes et les politiques éducatives sont incontestablement inefficaces, car ils génèrent les externalités négatives ; par exemple, le phénomène d'exclusion scolaire s'amplifie sans qu'aucun remède original ne soit proposé par les gouvernants ; parallèlement, la pauvreté sociale et monétaire ne cesse de lier moult familles, annihilant ainsi leur capacité du financement scolaire.

En outre, la persistance de l'analphabétisme, la recrudescence de la déscolarisation et la faible qualité de l'instruction des jeunes constituent un danger permanent pour les populations, pour l'État et la société toute entière.

Au regard de ce panorama deshumanisant, le Fonds de Dotation Soeur Marguerite (FDSM) s'appuyant sur les recommandations internationales en matière d'éducation – les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), l'Éducation pour tous (EPT), l'éducation inclusive, la lutte contre la pauvreté par l'éducation, etc. – tente de conceptualiser et modéliser les acquis de l'École spéciale, en produisant ce document dit de référence.

Le modèle « École spéciale » s'inscrit dans l'éducation non formelle. Afin d'affirmer sa cohérence avec l'environnement socio économique des pays en développement ou émergents, il intègre simultanément trois dimensions :

Le pédagogique qui se base sur l'enseignement primaire et la liberté pédagogique des enseignants. L'autonomie pédagogique est garantie par l'Autorité éducative nationale.

- **Le social**, sans lequel ce modèle cesserait de l'être, se manifeste par l'accueil quasi exclusif d'un public d'élèves issu de milieux pauvres, démunis, défavorisés ; des élèves qui sont victimes d'une double exclusion sociale et scolaire. Le caractère *social* du modèle « École spéciale » s'observe aussi par la mise en oeuvre du système de parrainage au profit des élèves vivant dans la pauvreté ou l'extrême pauvreté.

- **Le financement** innovant qui privilégie le partenariat public privé (PPP) entre les partenaires économiques, la société civile et les pouvoirs publics.

En trente-cinq ans de réinsertion scolaire, le modèle « École spéciale » offre des statistiques éloquentes. Les données empiriques disponibles peuvent être regroupées en trois catégories : l'accès des élèves, l'efficacité du modèle et le financement du budget annuel.

Les statistiques liées à l'accès des élèves

- *Accroissement régulier des effectifs d'élèves*

Les effectifs des élèves de l'École spéciale se sont accrus de 80 élèves en 1975 à près de 2600 élèves en 2013. Ils accroissent en moyenne de 5% par année. La politique de gratuité appliquée depuis 1975 justifie largement cette performance. Depuis 1975, près de 25000 élèves ont été scolarisés et alphabétisés à l'École spéciale.

- *Nature de l'exclusion des élèves*

Les effectifs des élèves sont constitués de 72% de jeunes et adultes analphabètes, de 15% d'enfants en difficulté scolaire dans le système officiel, et de 13% d'élèves handicapés mentaux et physiques ne pouvant être admis dans les écoles officielles, faute de structures adaptées à leur handicap.

Origines sociales des élèves

Les élèves sont majoritairement d'origine pauvre. Au regard des effectifs moyens d'élèves depuis 1975, 84% des élèves proviennent des familles pauvres et démunies, seulement 16% d'élèves sont d'origine riche ou moyenne.

Le rapport élèves par enseignant (REE) et la capacité d'accueil

Le nombre moyen d'élèves par enseignant pour une année scolaire est compris entre 20 et 40. Alors que la capacité d'accueil de quatre sites de l'École spéciale augmente fortement : de 20 classes en 1980, elle en compte 86 en 2013.

Les statistiques inhérentes à l'efficacité du modèle

Le taux d'éveil des élèves handicapés mentaux

Le nombre d'enfants inscrits au programme d'éveil qui s'émancipent ou intègrent le cursus primaire normal est élevé. Le taux d'éveil des élèves handicapés mentaux varie entre 60% et 75%.

Le taux de réinsertion scolaire et le taux d'alphabétisme des adultes

Depuis 1975, le modèle École spéciale continue de réinsérer de milliers d'enfants, jeunes et adultes dans le système scolaire officiel. De 1980 à 2010, le taux de réinsertion scolaire avoisine 100%.

Dans la même veine, le taux d'alphabétisme des adultes oscille entre 80% et 99%, de 1980 à 2010.

- Les statistiques sur le financement de l'École spéciale, le partenariat public privé (PPP)

L'évolution du budget annuel

Le budget annuel de l'École spéciale est financé conformément à la stratégie du « partenariat public privé » (PPP). Mais, la part du financement privé demeure très importante, avec 80% du budget total ; alors que les pouvoirs publics congolais interviennent à hauteur de 20% de ce budget

Parmi les contributeurs privés, les organisations non gouvernementales (ONG) internationales supportent 50% de ce budget, la coopération internationale prend en charge 30% et les entreprises locales interviennent à hauteur de 2%.

Le financement social (parrainage)

Le « social » est financé par le système de parrainage au profit de certains élèves. Les parrainages soutiennent la scolarité et les projets d'insertion socioprofessionnelle des élèves adultes en fin de cycle. Une part de financement du « social » concerne l'assistance aux parents d'élèves démunis, en extrême pauvreté ou en précarité, etc.

Ce document se structure en deux parties. La première partie présente le contexte divers et concordant qui favorise l'émergence du modèle « École spéciale » : ce contexte regroupe les recommandations internationales en matière d'éducation dont la démocratisation et la gratuité de l'éducation ; il intègre également la défaillance des systèmes éducatifs nationaux générateurs d'exclusion, et les effets induits des économies émergentes sur l'éducation. La deuxième partie met en exergue le modèle « École spéciale », en deux points : premièrement, la conditionnalité du modèle qui précise singulièrement ses principes fondamentaux, son mode de financement et sa gouvernance ; deuxièmement, l'opérationnalité du modèle qui se réalise sous le triptyque structures pédagogiques, enseignants et apprenants.



1 Le contexte de développement du modèle 'Écoles Spéciales'

L'émergence du modèle éducatif « École spéciale » se fonde sur un contexte multiple mêlant les recommandations internationales en matière d'éducation, la défaillance des systèmes éducatifs dans les pays en développement et la réussite incontestable de quarante années d'expérience de l'École spéciale de Brazzaville.

1.1 Les recommandations internationales en matière d'éducation

Les recommandations internationales en matière d'éducation convergent vers les points suivants : la démocratisation de l'éducation intégrant l'éducation inclusive, les financements innovants de l'éducation, la gratuité de l'éducation notamment dans l'enseignement primaire, et les stratégies d'alliance ou partenariats public privé (PPP).

1.1.1. La démocratisation de l'éducation

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme stipule en son article 26 : « Toute personne a droit à l'éducation... ».

Tous les rapports mondiaux de suivi sur de l'Éducation Pour Tous (EPT) formulent des recommandations pour une démocratisation de l'éducation. Ils ciblent régulièrement l'éducation primaire comme une exigence faite aux pouvoirs publics et un droit pour les jeunes, en tant que minimum acquis pour leur épanouissement et leur insertion dans la vie sociale et professionnelle. Ces rapports réaffirment la nécessité d'une éducation de base et pour tous.

Cependant, d'après la Fédération africaine des parents d'élèves et d'étudiants (FAPE), 60 % des enfants seulement achèvent leur scolarité primaire et seuls 50 % d'entre eux maîtrisent les acquis fondamentaux. Ces statistiques mettent en exergue la problématique de la qualité de l'éducation dont plusieurs enfants seraient victimes.

L'UNESCO (2011) prône, à juste titre, *l'Éducation inclusive*. Ce concept est fondé sur « le droit de tous à une éducation de qualité qui réponde aux besoins essentiels d'apprentissage et enrichisse l'existence des apprenants. Axée en particulier sur les groupes vulnérables et défavorisés, l'éducation inclusive s'efforce de développer pleinement le potentiel de chaque individu ; son but ultime est d'en finir avec toute forme de discrimination et de favoriser la cohésion sociale. ». L'éducation inclusive met un accent particulier sur les personnes en situation de handicap, victimes de marginalisation. D'après l'UNESCO, la majorité d'enfants handicapés vivent dans les pays en développement et représentent un tiers des enfants non scolarisés ; quand ils le sont, leur scolarité est souvent inachevée. De manière générale, l'éducation des enfants vivant avec handicap continue de se dérouler dans un cadre distinct du milieu scolaire « normal », ce qui renforce le caractère excluant ou discriminant de l'éducation officielle.

Or, la Déclaration mondiale sur l'Éducation pour tous, adoptée en 1990 à Jomtien (Thaïlande), a une vision plus inclusive : rendre l'éducation universellement accessible à tous, enfants, jeunes et adultes, et promouvoir l'équité. Les enjeux d'une éducation inclusive s'inscrivent dans la réalisation de l'EPT, l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et dans l'humanisation (justice et égalité) des systèmes éducatifs nationaux. Alors que, le récent rapport de l'EPT (2011) stigmatise encore l'insuffisance des efforts consentis par les gouvernants au niveau de l'enseignement de base. En conséquence, plusieurs jeunes demeurent exclus du système scolaire, même dans les pays en développement.

Si l'éducation inclusive tire sa substance dans la qualité de l'éducation pour tous, elle est fortement liée avec la pauvreté. Pour le Bureau de Rabat Unesco (2008), « la pauvreté et la marginalisation sont les premières causes d'exclusion ». Sept sur dix enfants non scolarisés vivent en Afrique subsaharienne ou en Asie du Sud et de l'Ouest.

L'éducation inclusive implique l'adoption des principes directeurs suivants : méthodes didactiques et pédagogiques souples adaptées aux divers besoins et styles d'apprentissage ; réorientation de la formation des enseignants ; programme d'études souple, adapté à la diversité des besoins sans surcharge de contenu théorique ; attitude positive vis-à-vis de la diversité ; implication des parents et de la communauté ; détection et intervention précoces auprès des enfants en risque d'échec. En général, l'éducation doit tenir compte de la personnalité et du potentiel de chaque enfant... il ne s'agit pas de niveler par la base.

Le contexte de démocratisation de l'éducation est dense et contraignant. Pour atteindre les objectifs de l'EPT, après les difficultés de parcours liés notamment aux insuffisances des systèmes éducatifs, les réflexions internationales optent pour les financements innovants.

1.1.2. Les financements innovants de l'éducation

Les modes de financement traditionnels d'éducation ne suffisent plus à réaliser l'EPT. Le rapport 2011 de L'Institut international de planification de l'éducation (IIPE) consacré au financement de l'éducation, réaffirme le caractère limitatif du financement de l'éducation pour les familles pauvres : « le financement de l'éducation constitue un frein à la scolarisation des enfants des familles les plus modestes et un obstacle à la réalisation des objectifs de scolarisation universelle ». Certains pays en développement (Cap-Vert, Cameroun, Côte-D'ivoire, Ghana, Congo, Sierra Leone) ont adopté les financements nouveaux, en optant pour l'abolition des frais d'inscription et la fourniture de manuels gratuits. Mais des financements plus innovants voient le jour :

- *Encouragement du financement privé de l'éducation*

Conversion de la dette au bénéfice de l'éducation : partenariat public-privé (PPP) pour l'éducation. Depuis quelques années les partenariats publics privés ont été initiés dans le monde. L'UNESCO recense plusieurs centaines de partenaires privés :

sociétés multinationales, petites et moyennes entreprises (PME), trusts et fondations philanthropiques, associations économiques et professionnelles, et même particuliers.

- *Autres moyens de financer l'éducation* : les actions de collecte de fonds privés, les micro-donations¹ de particuliers dont les mécanismes peuvent être le prélèvement caritatif sur salaire.

1.1.3. Les stratégies d'alliance

Dans le but de réaliser l'EPT, plusieurs agences internationales adoptent la stratégie d'alliances ou de partenariats. La Banque Mondiale (1999) préconisait la mise en oeuvre des stratégies d'alliance ou partenariats entre les gouvernements, le secteur privé marchand et le secteur privé non marchand ou société civile regroupant les parents, les communautés, les ONG ainsi que les fondations. Le secteur public devrait coexister avec le secteur privé.

Le secteur privé présente l'avantage de respecter la liberté de choix, ce qui n'est pas le cas du secteur public normé et tutélaire. Cependant l'émergence d'un secteur privé implique l'érection de deux principes :

- *la subsidiarité* qui limite l'action de l'État là où le secteur privé marchand et non marchand peut agir ;

- *le principe d'autonomie* : seule une action locale, au niveau des villages et des communautés, peut créer une dynamique de responsabilité partagée, une implication des bénéficiaires des politiques éducatives.

1.1.4. La gratuité de l'éducation

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme célèbre en son article 26 la gratuité de l'éducation : « L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. » Pour les pays en cette gratuité revêt une importance particulière.

Les pays en développement sont pour la plupart pauvres et constituent un terreau de l'analphabétisme et de l'illettrisme. Cette pauvreté peut être matérielle pour les pays ne disposant pas ou peu de ressources naturelles, ou monétaire pour les individus familles dont les revenus sont au dessus du seuil de pauvreté (un dollar américain par jour). Dans ces pays la classe moyenne est quasi inexistante. La pauvreté handicape énormément le processus éducatif des jeunes ; elle génère des inégalités de genre dont les filles sont souvent victimes et les inégalités d'accès au processus scolaire. À l'absence d'une politique de gratuité scolaire, au moins dans le primaire, des milliers d'enfants et de jeunes seront privés de scolarité.

D'après l'IIPE (2011), les frais scolaires font souvent stagner la scolarisation, alors que les mesures qui les abolissent induisent une hausse massive des inscriptions. Les gouvernants devraient adopter des politiques incitatives qui allègent la charge des familles, soit par l'abolition des frais scolaires, soit par des politiques redistributives (bourses, repas scolaires, etc.) envers les plus pauvres.

La gratuité dans l'enseignement engendre des effets bénéfiques, pour l'élève, l'institution scolaire et la société ; son application dans le primaire, renforce la participation des communautés, le sens des responsabilités et de l'appropriation, et accroît naturellement les taux d'inscription dans les milieux défavorisés.

Ce contexte international interpellant -fait de recommandations en matière d'Éducation- que nous venons de décrire favorise le développement du modèle « École spéciale », tel que nous le décrivons ultérieurement. Cependant, au plan national, les pays en développement présentent un environnement éducatif institutionnel incertain, entravant l'éclosion d'un modèle éducatif de proximité.

1.2. L'ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF NATIONAL INCERTAIN

L'environnement éducatif favorable au développement d'une « École spéciale » peut être analysé au travers du système éducatif, des effets pervers des économies émergentes, des conflits sociopolitiques et de l'expérience particulière de l'« École spéciale » de Brazzaville.

1.2.1. Des systèmes éducatifs insuffisants

Plusieurs pays en développement présentent un système éducatif insuffisant marqué par : la rigidité interne des modèles hérités des systèmes européens, la mauvaise gestion des ressources humaines, la discrimination ou l'exclusion de certains élèves, l'esprit normatif qui éloigne les modèles éducatifs de la prise en compte de la diversité du public et des pratiques pédagogiques, etc.

Les systèmes éducatifs des pays en développement s'essouffent par des rigidités administratives héritées des modèles européens post coloniaux. Ces modèles peuvent paraître incohérents dans le sens où leur aspect centralisateur exige une singulière organisation administrative que doit soutenir en plus un budget conséquent. Dans ce cas, ils peuvent paraître inefficaces, notamment dans la sphère régionale, départementale, ou communautaire. Ils s'épuisent aussi par les difficultés d'ancrage entre la gouvernance éducative locale et celle au niveau national.

L'inefficacité de ces systèmes éducatifs se matérialise également par la mauvaise gestion des ressources humaines ; souvent on y relève une mauvaise répartition démographique entre les zones scolaires, une disproportion entre les enseignants occupant des fonctions administratives et ceux émergeant dans les structures d'enseignements ; plus triste encore est l'insuffisance de renforcement des capacités des enseignants, etc.

Les modèles publics dans les pays en développement sont parfois discriminants sur des critères d'admission et de passage au cycle supérieur. La barrière d'âge et l'inexistence de seconde chance renvoient systématiquement des milliers des jeunes hors cursus scolaire officiel.

Souvent ces victimes sont d'origine pauvre, et leur dotation intellectuelle ne s'accordent pas immédiatement avec les rythmes scolaires. Ces systèmes éducatifs ne prévoient pas, pour la plus part, un mécanisme de résorption des élèves présentant des difficultés spécifiques. La quasi inexistence des dispositifs de prise en charge particuliers des jeunes élèves vivant avec handicap (mental ou physique) crée de facto une exclusion institutionnelle pour ce public. Cette exclusion condamne de manière collatérale les parents déjà pauvres et peut-être toute la famille.

Ces systèmes sont marqués par la baisse de la qualité de l'éducation dont les stigmates sont : la pléthore des effectifs des classes (le rapport enseignant/élèves peut être de 1/100 et plus), l'insuffisance ou l'inadaptation des locaux nécessaires aux apprentissages et la modicité des outils pédagogiques et manuels scolaires, l'insuffisance de formation des enseignants, etc.

1.2.2. Les effets pervers des économies émergentes

Les pays en développement sont pris dans l'engrenage de l'émergence économique qui fait de la croissance un moteur d'investissement dans les infrastructures routières, industrielles, etc. Cette obsession économique soudaine délaisse une forte population de jeunes sans instruction. Soit ces derniers sont absorbés par la demande de main d'oeuvre, soit ils sont engagés précocement dans les intérêts politiques, rentrant dans les « milices » par exemple, etc. L'émergence économique exige une répartition adéquate des ressources financières nationales. Or l'intensité de l'activité économique peut nécessiter d'énormes parts budgétaires. Aussi, le tissu économique peut-il avoir besoin d'une main d'oeuvre spécifique, les entreprises seraient enclines au financement des formations secondaires ou supérieures qui leur garantissent cette main d'oeuvre qualifiée et immédiatement disponible. Cela peut s'opérer au détriment de l'instruction primaire ou de l'alphabétisation par exemples, et entraîner ultérieurement la baisse des niveaux en classes supérieures.

L'émergence des économies s'accompagne du développement du « secteur privé marchand » dont les écoles privées à but lucratif. Dans ce cas, l'éducation de luxe engendre, pour l'immense majorité des populations pauvres, un effet pervers qui les exclut d'emblée d'une « bonne éducation » (selon la croyance que la qualité de l'éducation dans le secteur privé est meilleure que dans le secteur public). Aussi, dans certains pays en développement, cette éducation entrepreneuriale est victime de la course au profit, pose d'énormes problèmes éthiques et ne garantit nullement l'éducation de qualité ; parfois, ces écoles produisent une éducation au rabais, due à l'accumulation d'effectifs nécessaire aux exigences comptables. Quand elles assurent une certaine qualité, ces écoles privées ne sont accessibles qu'aux plus riches ou aux ménages à revenu moyen ; ainsi, elles deviennent discriminantes pour les pauvres.

1.2.3. Les conflits sociopolitiques

Les processus éducatifs dans les pays en développement se confrontent souvent à la recrudescence des conflits sociopolitiques qui privent des milliers des jeunes d'une instruction de base. Les systèmes éducatifs traditionnels ne prévoient pas généralement des dispositifs de réinsertion scolaire. Dans certains pays des jeunes sont exclus du processus scolaire pendant plus d'une décennie et n'ont d'autre avenir que les milices armées.

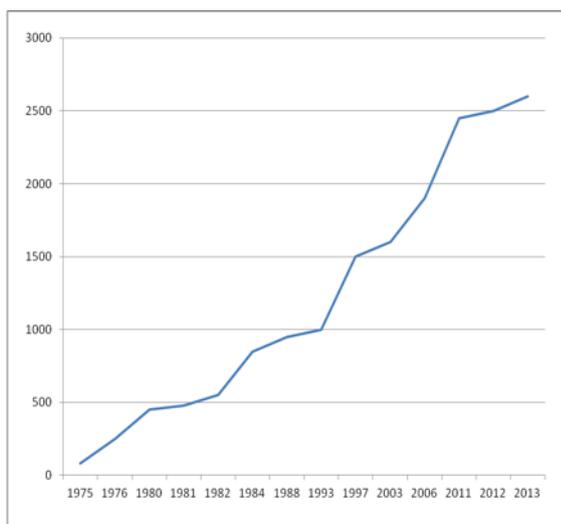
1.3. LA PREUVE PAR L'ÉCOLE SPÉCIALE DE BRAZZAVILLE

L'École spéciale de Brazzaville qui inspire le modèle « École spéciale » connaît depuis sa création une demande sociale éducative croissante, ses élèves relèvent des cas sociaux, les résultats scolaires couronnant la fin du processus de réinsertion socioscolaire et professionnelle sont supérieurs à ceux du secteur public.

1.3.1. Une demande sociale éducative soutenue

En près de 40 ans, plus de 25000 congolais ont été scolarisés, alphabétisés à l'École spéciale de Brazzaville. De 80 élèves en 1975, l'École spéciale compte plus de 2600 élèves en 2013. Cette demande sociale éducative croissante est permise par la dégradation de l'environnement socioéconomique autour de cette école : système éducatif défaillant, conflits sociopolitiques, augmentation de la pauvreté, mais aussi par l'efficacité du modèle « école spéciale ». La demande éducative du modèle école spéciale se traduit par l'accroissement régulier des effectifs d'élèves tel que l'indique le graphique 1.

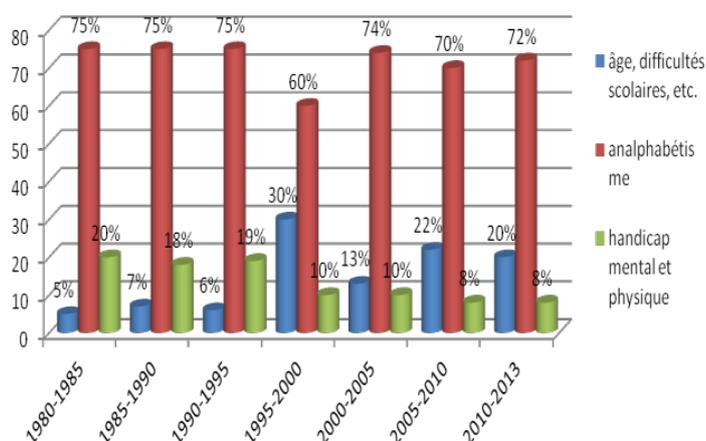
Graphique 1 : évolution des effectifs élèves depuis 1975



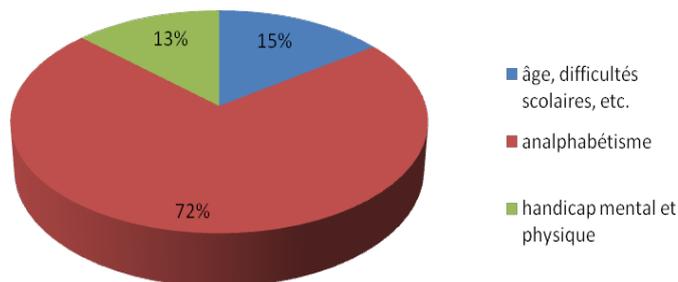
1.3.2. Un public d'élèves relevant du « social »

Depuis 1975, l'École spéciale accueille des élèves d'origine diverse, même si les plus pauvres constituent la plus grande partie. Dans tous les cas, la demande sociale éducative est quasiment soutenue par des individus relevant des cas sociaux, comme le montre le graphique 2a.

Graphique 2a : les catégories d'élèves



Graphique 2b : répartition moyenne des élèves en catégorie (1975 - 2013)

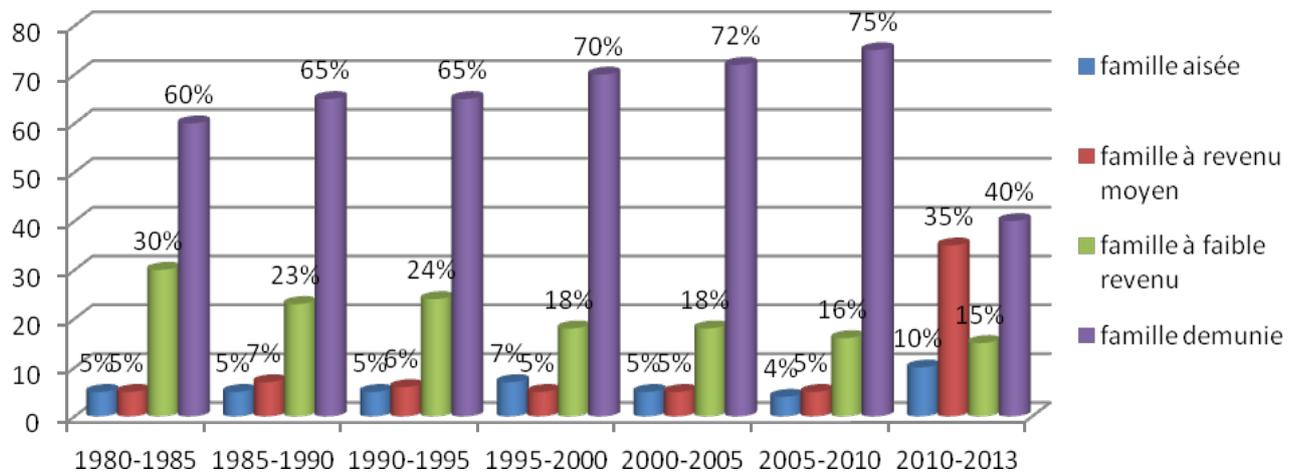


L'École spéciale est exposée à une très forte demande éducative engendrée par l'insuffisance du système éducatif et l'accroissement de la pauvreté.

L'exclusion officielle des élèves du système éducatif résulte de leur âge trop élevé (qui les exclut d'emblée du cycle primaire), de difficultés scolaires de nature psychologique et mentale, de l'analphabétisme des adultes et de la marginalisation des enfants et jeunes vivant avec handicap, comme le montrent les graphiques 2a et 2b.

Aussi, les familles pauvres ou démunies ne peuvent pas supporter les frais liés à la scolarité de leurs enfants.

Graphique 3 : origine sociale des élèves



Le graphique 3a confirme l'ancrage social des Écoles spéciales, mais il révèle l'engouement des familles à revenu moyen à inscrire leurs enfants à l'École spéciale. Entre 2010 et 2013, 35% d'élèves sont d'origine moyenne, alors que 40% des élèves sont issus de famille démunie. Dans la même veine, les enfants de familles aisées fréquentent de plus en plus l'École spéciale. Depuis 2010, cette proportion d'élèves est passée de 4% à 10%.

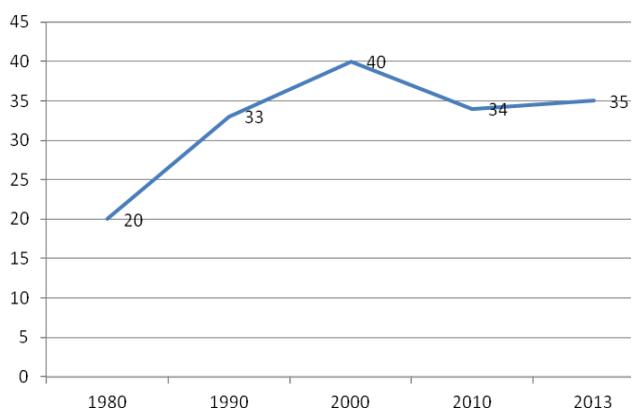
D'emblée, ces principales évolutions dénotent du caractère inclusif et ouvert du modèle « École spéciale ». En réalité, il y a deux explications supplémentaires. La première explication est inhérente à l'avantage informationnel et monétaire que détiendraient les parents aisés et ceux possédant un revenu moyen. Ces parents, munis de connaissances intellectuelles, inscrivent leurs enfants à l'École spéciale dans les délais requis. Car, qui du parent pauvre analphabète et de celui riche intellectuel prendrait vite conscience de la difficulté scolaire de son enfant ? Nul doute que le parent du milieu favorisé est mieux averti de difficultés scolaires graves de son enfant. Le parent pauvre, souvent analphabète, demeure dans l'attente d'une preuve tardive, avant toute décision. Une preuve qu'il perçoit fatalement : quand son enfant est exclu de l'école, quand sa fille tombe précocement enceinte, etc. C'est un parent démuné monétairement et intellectuellement.

La deuxième explication se trouve dans le manque de structures officielles pouvant accueillir les enfants vivant avec handicap, notamment les « enfants pauvres des familles riches ». Ainsi, Ces parents dits riches n'hésitent pas à inscrire leurs enfants handicapés dans les mêmes structures que les enfants handicapés des familles pauvres.

Par conséquent, le modèle « École spéciale » peut porter des germes d'irrégularités scolaires. Les inscriptions d'élèves dans une École spéciale devront obéir aux critères rigoureux, justes et équitables, permettant aux enfants démunis d'accéder à une éducation de qualité.

1.3.3. Des résultats scolaires probants

Comparativement à ceux de l'école publique, les résultats scolaires de l'École spéciale de Brazzaville sont meilleurs. Qu'ils soient liés au passage en classe supérieure ou à l'obtention du diplôme sanctionnant la fin du cycle primaire, certificat d'étude primaire et élémentaire (CEPE), ces résultats reflètent dans leur pertinence l'importance de choix pédagogiques opérés dans cette école.



Graphique 4a : rapport nombre élèves/enseignant

Au regard du rapport élèves par enseignant au niveau national qui est de 70 par endroit, le REE de l'École spéciale de Brazzaville est faible, se situant entre 20 et 40, comme l'indique le graphique 4a. Ce qui permet à l'enseignant de pratiquer la centration sur l'apprenant, de s'occuper davantage de chaque élève. L'efficacité du modèle « École spéciale », à travers les résultats scolaires, comme nous le verrons ultérieurement, émane en partie de ce faible REE.

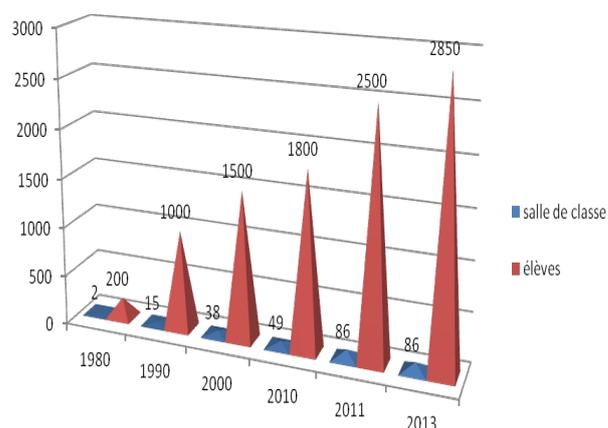
Le REE est obtenu en divisant le nombre total des élèves inscrits au programme de l'École spéciale à une année donnée par le nombre total des enseignants la même année.

Le graphique 4b présente l'accroissement de la capacité d'accueil de l'École Spéciale. De 2 classes en 1980, cet établissement compte 86 classes, 33 années plus tard. Cette réalisation résulte de la politique partenariale dite partenariat public privé (PPP). En effet, de manière continue, l'offre éducative est soutenue par la coopération internationale, notamment l'ambassade de France au Congo Brazzaville qui finance régulièrement la construction de bâtiments scolaires.

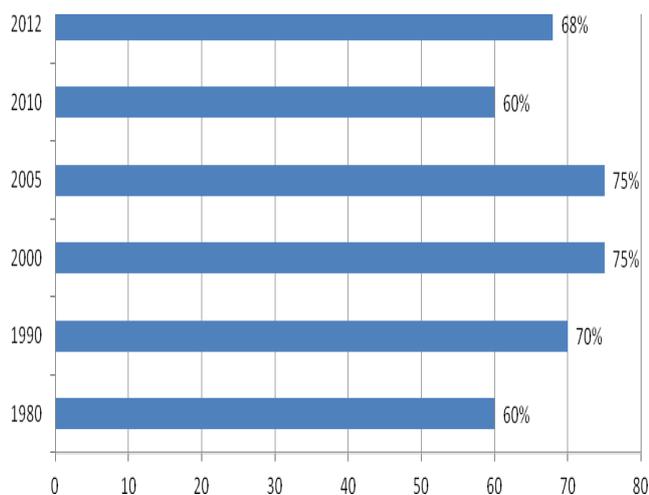
L'offre éducative doit répondre à la demande éducative, mieux l'essaimage permet d'atteindre un grand nombre de demandeurs disséminés sur tout le territoire national.

La philosophie pédagogique repose sur la liberté pédagogique, l'adaptation des programmes, le diagnostic de la difficulté scolaire, la formation continue des enseignants, la coexistence d'un public divers qui favorise une socialisation plus rapide des élèves et un cadre scolaire très rassurant et motivant pour eux, une prise en charge à la fois individuelle et groupale, etc.

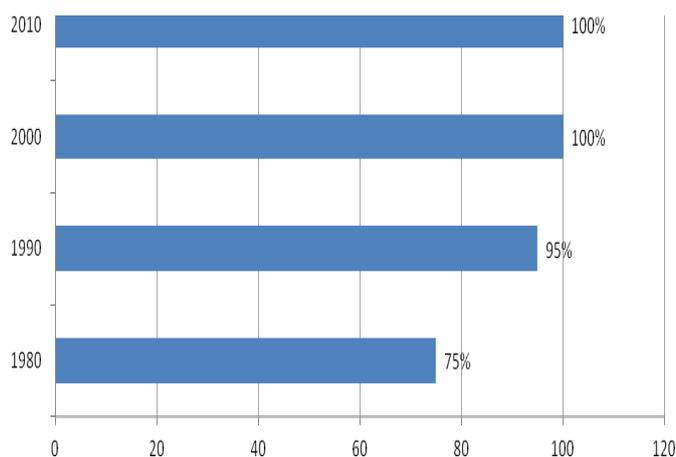
Graphique 4b : évolution de la capacité d'accueil



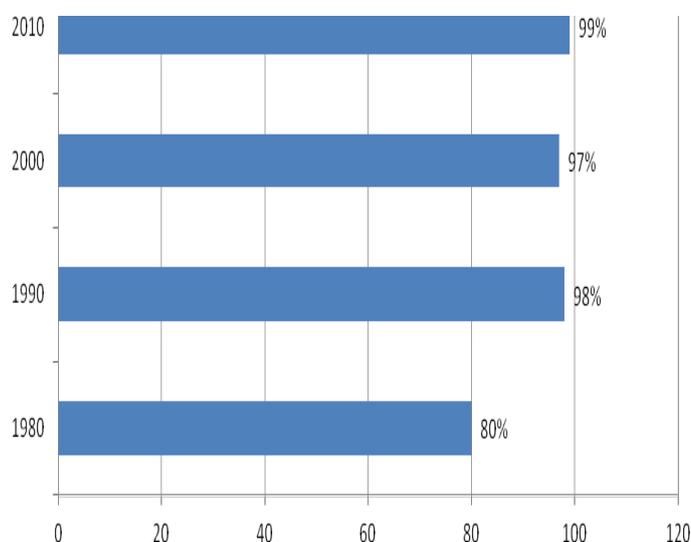
Graphique 5a : taux d'éveil des élèves handicapés mentaux (%)



Graphique 5b : taux d'insertion et de réinsertion scolaire



Graphique 5c : taux d'alphabétisme des adultes



L'efficacité du modèle « École spéciale » s'observe à travers les différents taux de réussite. Le Taux d'éveil des élèves handicapés mentaux présenté dans le graphique 5a exprime la réussite de la politique de prise en charge des élèves handicapés. Ce taux se situe entre 60 % et 75% ; la grande majorité des élèves présentant un handicap intellectuel ou physique s'éveillent ou intègrent le cursus scolaire normal.

Ces résultats découlent, entre autre, de la politique scolaire intégrative qu'exige le modèle « École spéciale » : interactions socio scolaires entre les élèves dits normaux et ceux vivant avec handicap ; dans ce contexte l'estime de soi se développe plus vite chez ces derniers ; de même les élèves dont le handicap est lié à une situation douloureuse (abandon ou perte des parents) retrouvent la sécurité affective qui amène peu à peu le réveil de l'intelligence, etc.

Le taux d'éveil des élèves handicapés est déterminé par le rapport entre le nombre d'élèves inscrits au programme d'éveil et le nombre d'élèves qui parviennent à intégrer le cycle primaire.

Le graphique 5b présente le taux d'insertion et de réinsertion scolaire, c'est-à-dire le pourcentage d'élèves qui accèdent effectivement à la fin du cycle primaire normal et qui obtiennent le certificat d'accès au cycle supérieur (collège). Au regard de l'évolution de ce taux, les différents programmes de l'École spéciale réinsèrent directement dans le système officiel 75% à 100% de jeunes.

Le graphique 5c montre un taux élevé de l'alphabétisation d'adultes. Le taux d'alphabétisme se situe entre 80% et 100%.

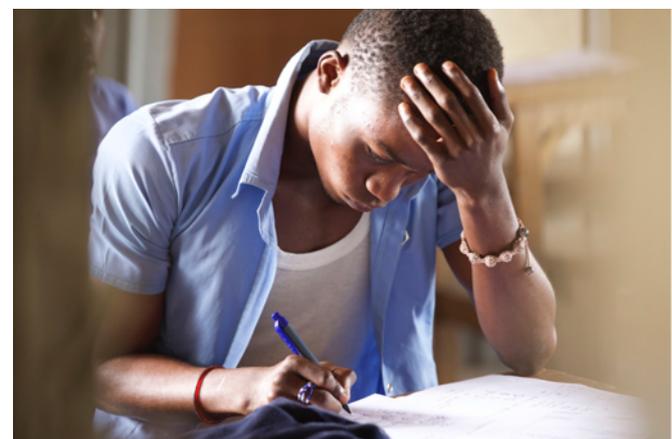
Les adultes bénéficient d'une attention particulière. La méthode phonomimique associant l'image et le son s'adapte aisément au contexte de ce public qui provient souvent de foyers conjugaux où les femmes (pour la plus plupart) sont coutumières des situations maternelles et sociales qu'évoquent les images utilisées dans cette méthode.

Le taux d'alphabétisme est obtenu par le rapport entre les élèves adultes capables de lecture, d'écriture et de calcul, et le nombre total d'adultes inscrits au programme d'alphabétisation.

Ces résultats positifs traduisent l'efficacité du modèle « École spéciale ». Mais la politique de formation continue en faveur des enseignants renforce leur capacité à travailler dans l'environnement particulier que présente l'École spéciale. La politique formative est l'autre axe de coopération au sein du partenariat public privé (PPP). Ces résultats scolaires se doublent de la réussite de la réinsertion formative et socio professionnelle des élèves :

- certains anciens élèves deviennent enseignants à l'École spéciale,
- les élèves ayant intégré le cursus scolaire normal atteignent le niveau universitaire élevé (licence, maîtrise, DEA),
- plusieurs élèves ont bénéficié de stage de formation ou d'apprentissage dans les entreprises locales. Etc

« C'est la faute capitale et c'est l'injustice essentielle à l'égard de l'homme que de le ranger parmi les bêtes sans avoir employé tout l'esprit que l'on a et toute la chaleur d'amitié dont on est capable à rendre à la vie ses parties gelées ».



2. LE MODÈLE « ÉCOLE SPÉCIALE »

2.1. LA CONDITIONNALITÉ DU MODÈLE

2.1.1. De l'éducation spécialisée à l'École spéciale

L'éducation spécialisée est l'ensemble d'activités éducatives qui s'adressent aux enfants et aux adolescents qui ne peuvent suivre une scolarité dite « normale » : les handicapés moteurs et mentaux, les enfants malades ou atteints de graves difficultés, les cas sociaux. Les enseignements sont adaptés et, si certains restent dans le circuit scolaire, les autres sont orientés dans des structures adaptées. L'éducateur spécialisé peut aussi s'occuper d'adultes en réinsertion sociale et professionnelle.

Le modèle École spéciale est érigé pour les enfants, jeunes, adolescents et adultes présentant des difficultés scolaires quant à leur évolution dans le processus éducatif normal. L'École Spéciale de Brazzaville accueille et instruit gratuitement les exclus du système scolaire officiels (enfants et jeunes déscolarisés, adultes illettrés et handicapés).

La philosophie de l'École spéciale demeure centrée sur l'élève et son environnement.

Le concept « École spéciale » ne se résume pas à l'éducation spécialisée. Elle est spéciale parce qu'elle présente des différences structurelles et pédagogiques avec d'autres écoles de même catégorie. Mieux, comme l'affirme sa fondatrice, « elle est spéciale parce qu'elle n'est pas comme les autres ». Dès lors, ce concept peut-être compris de façon large. Il se décline en quatre dimensions : juridique, public, enseignement, « social ».

- **Juridique** : une « École spéciale » pose ses fondements sur un statut juridique hybride. Elle peut être d'initiative privée (confessionnelle religieuse, ONG, etc.) ou publique, mais bénéficie d'un statut particulier : elle garde son autonomie vis-à-vis des entités administratives publiques ou confessionnelles, afin de conserver la liberté d'initiative et d'exécution sur des politiques pédagogiques et financières ; elle est laïque dans son fonctionnement, de la sorte que le public qui la fréquente ne subit aucune obligation religieuse ; elle adopte un principe de gratuité qui garantit l'accès à l'éducation aux plus pauvres.

- **Public** : le public qui fréquente l'École spéciale provient prioritairement des milieux pauvres ou démunis. Il est divers, composé essentiellement des jeunes et adultes en besoin « d'alphabétisation » et/ou de professionnalisation, jeunes en insertion/réinsertion scolaire, déficients mentaux légers.

- **Enseignements** : les élèves de l'École spéciale bénéficient d'un enseignement général, technique et préprofessionnel. Si l'essentiel des cours est du niveau primaire, les classes terminales sont préparatoires à l'intégration au collège. L'autonomie pédagogique favorise la définition du cadre pédagogique propre, la cohérence des apprentissages, l'inventivité des enseignants, etc.

- **Social** : c'est la dimension sans laquelle, l'École spéciale cesserait de l'être et rassemblerait aux écoles publiques ou « privées à visée marchande ». Le « social » justifie le principe de gratuité, il se comprend par la définition de critères cohérents avec les objectifs et missions de l'École spéciale, et qui tiennent compte de la proximité sociale.

Cette dimension inspire et fonde le champ philosophique de l'École spéciale

2.1.2. L'ancrage non formel du modèle

Le modèle « École spéciale » est profondément ancré sur l'éducation non formelle. C'est-à-dire les activités éducatives demeurent soutenues par des acteurs neutres, notamment les ONG. « L'éducation non formelle peut couvrir des programmes éducatifs visant à favoriser l'alphabétisation des adultes, à assurer une éducation de base aux enfants non scolarisés et à communiquer les aptitudes à la vie quotidienne, les compétences nécessaires pour la vie professionnelle et des connaissances générales. »

Comme tel, le développement de l'éducation non formelle dans le modèle « École spéciale », en comparaison avec l'éducation formelle proposée par des institutions éducatives officielles, se réalise sur les niveaux des classes et les durées de programmes différents. L'obtention du diplôme final ne préjuge pas nécessairement de l'efficacité des enseignements (le cas des élèves adultes analphabètes qui subissent des programmes pour une « ouverture intellectuelle ». Dans certains cas, les activités éducatives concourent à réintégrer le jeune dans le système de l'éducation formelle.

2.1.3. Les principes fondamentaux

Le modèle « École spéciale » se repose sur quatre principes qui se sont établis un peu à la fois et sont « fixes » depuis le 28 janvier 1980, date de l'Approbation ministérielle :

- Accueil des exclus de l'enseignement primaire
- Coexistence des trois sections pédagogiques (Adultes, Jeunes et Section Pratique)
- Gratuité (avec participation libre des élèves)
- Gestion d'un comité d'entraide

2.1.4. La création et les formes d'une École spéciale

Une École spéciale peut être créée par toute personne physique ou morale respectant ses principes fondamentaux.

Si l'École spéciale est d'inspiration publique, un partenariat devra être établi afin de garantir la nature parapublique de l'établissement, l'autonomie administrative et financière, ainsi que l'indépendance pédagogique.

Les Écoles spéciales peuvent exister sous deux formes : la forme unitaire ou la forme réseau. La première présente une structure scolaire traditionnelle, installée et développant ses activités sur un seul site. Dans ce cas, l'administration scolaire est concentrée sur ledit site. Six Écoles spéciales se développent sous cette forme dans le monde, dont cinq nommées « Cases » au Congo Brazzaville et une seule en République Démocratique du Congo. La deuxième forme est un réseau d'Écoles spéciales dépendantes administrativement et financièrement d'une École spéciale centrale. Sa gouvernance est éclatée sur toutes les composantes du réseau, avec une administration scolaire partiellement décentralisée (directeur, directeur des études, surveillant, etc.).

2.1.5. Les modes de financement d'une École spéciale

L'École spéciale est gratuite, avec la participation libre des élèves à son fonctionnement. Le financement de l'École spéciale provient des sources publiques et privées.

- Les pouvoirs publics interviennent par des apports substantiels tels l'octroi des terrains, l'affectation d'enseignants, le renforcement des capacités.

- Les financeurs privés visent le fonctionnement et les processus organisationnels. Ils sont constitués d'entreprises, d'institutions internationales, de représentations diplomatiques, d'ONGs, de la Société civile, etc.

Le processus de financement peut concerner directement le bailleur et l'établissement ou inclure une structure intermédiaire agréée tels le Fonds de dotation Soeur Marguerite (FDSM) et l'Association des Amis de l'École spéciale.

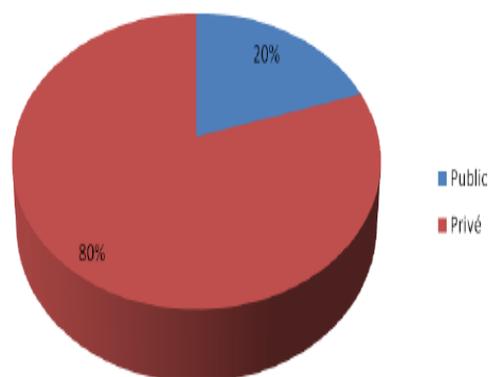
Le financement de l'École spéciale convoque une acceptation nouvelle du système de donation. Ce système représente un « Club de donateurs » inclusif d'anciens acteurs internes tels les parents d'élèves et les anciens élèves. Le « Club de donateurs » comprend les catégories suivantes :

- grands donateurs traditionnels basés à l'étranger, principalement en France autour du Fonds de dotation Soeur Marguerite et de l'Association des Amis de l'École spéciale qui depuis 1993 regroupe les dons.
- donateurs ponctuels constitués d'entreprises nationales et internationales.
- donateurs exceptionnels rassemblant les représentations étrangères, les agences de développement, les ONG internationales et nationales, etc.
- parents d'élèves constitués en association libre et autonome qui font de dons volontaires selon leur organisation, sous forme de matériel didactique, de matériel de bureau ou d'atelier, de soutien aux activités périscolaires, etc.
- les anciens élèves de l'École spéciale groupés en association, soutenant certaines activités de manière ponctuelle et volontaire.

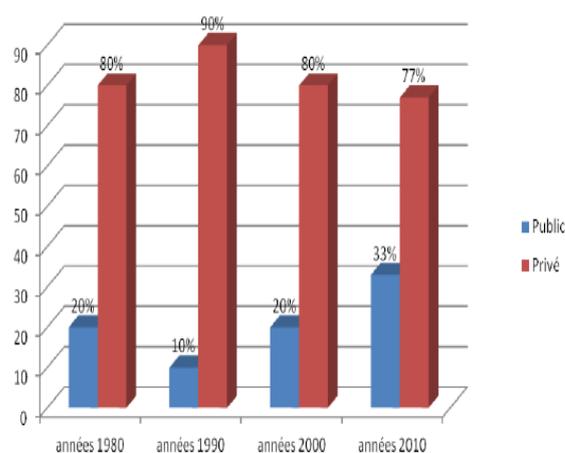
Les graphiques 6a, 6b, 6c et 6d montrent l'inscription totale du modèle « École spéciale » dans le concept partenariat public privé (PPP). Bien que la part du secteur privé (80%) demeure majoritaire dans le financement du budget de l'École spéciale, celle du secteur public (20%) révèle la nécessité d'une conjugaison d'effort en matière de réinsertion éducative.

Le partenariat public privé (PPP) est nécessaire au développement du modèle « École spéciale »

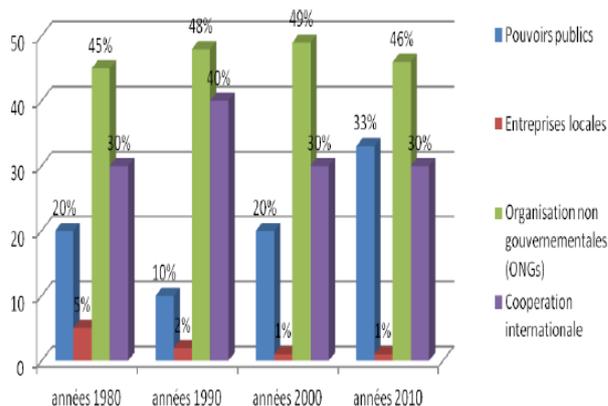
Graphique 6a : financement privé/public



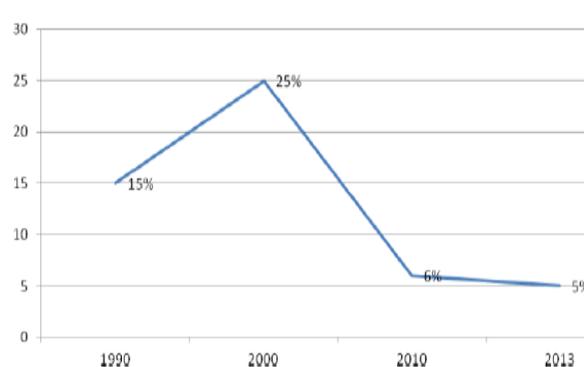
Graphique 6b : évolution du partenariat public/privé



Graphique 6c : répartition du financement privé



Graphique 6d : taux d'élèves parrainés



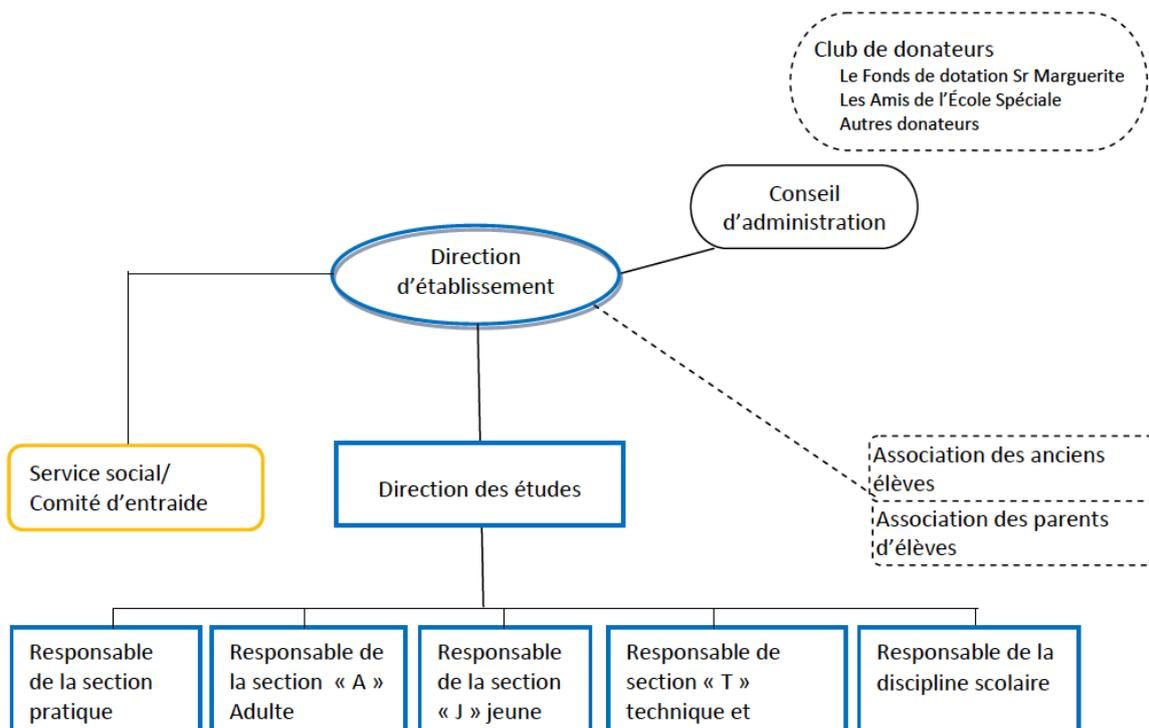
Le financement de l'École spéciale inspire des partenariats stratégiques notamment ceux mobilisant les efforts de toute la société autour de l'éducation, et des partenariats opérationnels visant des aspects pédagogiques, formatifs, insertion/réinsertion socioscolaire, etc. En vue de pérenniser le soutien à l'association des Amis de l'École Spéciale et à d'autres qui pourraient aussi naître notamment à Brazzaville même, le Fonds de Dotation Soeur Marguerite est considéré comme une étape vers une Fondation.

Ainsi la convergence de plusieurs acteurs et d'intérêts croisés impose la définition d'une gouvernance particulière de l'École spéciale

2.1.6. La gouvernance d'une École spéciale

L'École spéciale est administrée par une direction d'établissement, suivant une gouvernance partagée entre les acteurs internes et les acteurs externes. Les instances et les mécanismes de cette gouvernance garantissent la transparence et l'efficacité pédagogiques, financières et sociales du projet d'établissement.

La gouvernance d'une École spéciale se présente généralement de manière suivante :



La structure de gouvernance d'une École spéciale comporte des instances opérationnelles et des instances de contrôle.

2.1.6.1. L'administration scolaire

La direction de l'établissement est l'instance de gestion administrative, financière et scolaire. Elle est responsable de la gestion des personnels, de l'intendance, de l'organisation et du contrôle des enseignements. En pratique, elle comprend principalement le directeur de l'établissement, le comptable et le secrétaire.

Le directeur porte le projet d'établissement et l'exécution du budget annuel. Il est chargé entre autre du recrutement des personnels administratifs et pédagogiques, suivant un processus consultatif.

Le directeur de l'établissement s'appuie sur une Commission d'établissement qui réunit les responsables pédagogiques et sociaux pour l'adoption du projet en harmonie avec les principes de base ! Le directeur consulte régulièrement les associations des anciens élèves et des parents d'élèves sur les questions liées au développement cohérent et harmonieux de l'établissement. Ces associations pouvant, par exemple, servir d'intermédiaires entre la direction et les individualités susceptibles d'apporter un service bénévole utile.

Le directeur de l'établissement doit avoir une expérience éducative quelconque. Il est élu par le conseil d'administration après examen minutieux de sa candidature ; cette dernière repose sur la cohérence entre les motivations du candidat et le respect des principes fondateurs de l'École spéciale. La direction de l'établissement s'appuie sur deux instances opérationnelles : la direction des études et le service social.

La direction des études définit et coordonne les activités pédagogiques et d'éveil. C'est le lieu d'interaction professionnelle entre tous les responsables des enseignements et de discipline scolaire.

Le directeur des études est responsable de la gestion pédagogique de l'École spéciale. Il est associée dans toutes les décisions y relatives. Il participe à la définition des programmes scolaires des différentes sections d'études et à la discipline scolaire. Il est l'un des acteurs incontournables de la définition et de l'exécution du projet d'établissement. Il s'informe des différents projets pédagogiques élaborés par les enseignants ou les groupes pédagogiques.

Le Service social ou Comité d'entraide est responsable de la gestion des parrainages, de la rédaction, du suivi et de l'évaluation des projets d'insertion socioéconomique et professionnelle. Ce service se charge de la lutte contre la pauvreté.

2.1.6.2. Les instances de contrôle

Le Conseil d'administration (CA) est l'instance suprême de l'École spéciale. Il contrôle les activités de la direction de l'établissement, notamment la bonne utilisation des ressources financières et matérielles. Organe décisionnel, il entérine les décisions qui lui sont soumises, à l'exception de celles déléguées aux autres instances. Il approuve le projet d'établissement et vote le budget annuel de l'établissement. Il oeuvre pour le rayonnement et le développement de l'École spéciale. Il est le garant des principes fondamentaux de l'école.

Sa composition assure l'équilibrée des parties prenantes de l'École spéciale. Sa représentativité reflète la philosophie d'une gouvernance équilibrée, susceptible de mutualisation et de convergence permanente au sein de la communauté éducative. Quelle qu'en soit la taille, le conseil d'administration est composé nécessairement au moins :

- du directeur de l'école,
- de deux représentants d'enseignants,
- de deux représentants des élèves,
- d'un représentant du Fonds de dotation/Fondation Soeur Marguerite,
- de deux représentants des parents d'élèves,
- de deux représentants des anciens élèves,
- d'un représentant de chaque donateur qui s'est manifesté,
- d'un représentant de la collectivité locale.

Le club des donateurs est une instance informelle qui peut exister sous diverses formes virtuelles ou réelles. Les donateurs peuvent exiger un droit de regard sur la bonne utilisation de leurs dons.

Les associations de parents d'élèves et d'anciens élèves jouent un rôle consultatif.

2.1.6.3. Les mécanismes de gouvernance

Les mécanismes de gouvernance sont définis dans les statuts de chaque École spéciale et dans les différentes chartes garantissant la bonne cohabitation des acteurs (personnel administratif, personnel enseignant, usagers, etc.).

2.2. OPÉRATIONNALITÉ DU MODÈLE

2.2.1. Structures pédagogiques (Sections, apprenants, programmes et finalités)

L'École spéciale présente une structure pédagogique autour de trois sections : section adultes (A), section jeunes éclatée en deux sous-sections (J) et (T) et section pratique (SP).

La section adulte « A » reçoit les personnes âgées de plus de 20 ans pour l'alphabétisation. Ceux qui en forment le besoin peuvent se présenter au certificat d'études primaires.

La section jeune « J » est ouverte aux enfants de moins de 14 ans avec une finalité d'insertion ou de réinsertion scolaire. Les élèves bénéficient de l'alphabétisation et de la remise à niveau des enseignements du cycle primaire. L'objectif de ce programme est l'obtention par les élèves du certificat d'étude primaire (ou l'acquisition d'un niveau suffisant) leur permettant de rejoindre le cycle normal. Certains élèves en raison de leur âge intègrent la section technique.

La section technique et professionnelle « TP » est réservée aux jeunes de plus de 14 ans. Ces derniers subissent de cours d'alphabétisation et de préparation au certificat d'étude primaire adulte (ou l'acquisition d'un niveau suffisant); ils bénéficient d'une formation technique et préprofessionnalisante qui leur permettent d'accéder au collège technique ou à une formation en alternance auprès d'une structure agréée. Les cours pratiques de cette section se déroulent en atelier (menuiserie, couture, soudure, maraichage, parcs et jardins, froid, etc).

La section pratique « SP » regroupe les enfants et jeunes handicapés mentaux. Elle offre des activités d'éveil et des activités pratiques susceptibles de favoriser l'insertion de ces élèves en famille et dans la société.

Les équivalences entre les classes du primaire officiel et celles du modèle École spéciale se font à cinq niveaux comportant des programmes et méthodes pédagogiques appropriés. Les programmes du primaire ne peuvent être étudiés de la même manière avec des élèves de 6 à 12 ans et des élèves de 10 à 20 ans. Les niveaux des classes se forment suivant une logique adaptative qui tantôt cumule deux classes différents au contenu notionnel continu, tantôt anticipe par la création d'une classe intermédiaire le passage au cycle suivant (le cas de la T6/A6). Cette stratégie adaptative s'applique également dans l'élaboration des programmes scolaires. Les programmes de l'École spéciale sont hybrides et adaptatifs : ils découlent de l'adaptation des programmes officiels aux spécificités de l'École spéciale ; ces spécificités concernent l'âge, la difficulté scolaire et le besoin individuel de l'apprenant.

SECTIONS ÉCOLE SPÉCIALE

Niveaux	Primaire officiel	Jeunes	Technique/ pré professionnelle	Adultes	Section pratique
N1	CP1 CP2	J1 J2	T1 T2	A1 A2	SP
N2	CE1 CE2	J3	T3	A3	
N3	CM1	J4	T4	A4	
N4	CM2	J5	T5	A5	
N5	6e			CF	

Tableau des équivalences

D'un point de vue méthodologique, la méthode phonomimique est employée pour la lecture ; elle fait autorité depuis plus de trente ans, dans les classes d'alphabétisation et d'insertion/réinsertion scolaire. Dans d'autres disciplines ou matières, la méthode qui prévaut est celle dont les objectifs pédagogiques sont dument atteints.

Le panorama suivant présente les différents niveaux avec leur contenu.

- Quelles qu'en soient les sections, le premier niveau cumule les programmes des 1ères et 2ème années du primaire. Ici l'élève acquiert les fondements de la lecture, de l'écriture et du comptage. En lecture, la méthode phonomimique combinant l'image et le geste est usitée tout au long de l'année scolaire. Il faut aussi apprendre le Français.

- Le deuxième niveau correspond à l'assimilation par l'élève de la lecture des textes en abandonnant progressivement la méthode phonomimique au profit d'une lecture libre. L'élève s'initie à la grammaire (orthographe, conjugaison), au vocabulaire et au calcul. Ce niveau combine de manière synthétique et adaptée les programmes des CE1 et CE2 (3ème et 4ème années du primaire). Les sections T et A suivent la même équivalence mais adoptent un programme adapté à leur âge. Cependant une classe intermédiaire (Ti) peut être créée afin de soumettre à un programme intensif des élèves redoublant avec une faible moyenne en lecture ; en cours d'année scolaire, l'élève ayant acquis un niveau suffisant accède à la classe supérieure.

- Le niveau trois constitue le début de consolidation des acquis d'une éducation primaire. À l'issue de l'année, l'élève de la section jeune peut soit rejoindre le cursus scolaire officiel en y préparant le Certificat primaire, soit préparer ledit examen à l'École spéciale. Les sections T et A, en plus des programmes généraux, mènent des activités intensives en atelier.

- Le niveau quatre est l'ultime niveau du parcours scolaire sanctionné par le certificat d'étude primaire et élémentaire. Quelles que soient les sections, les apprenants ont consolidé les savoirs et savoir-faire pour une insertion/réinsertion socioscolaire. Cependant les élèves issus des sections T et A, ayant obtenu ledit certificat (ou un niveau d'étude suffisant), peuvent subir une formation supplémentaire correspondant à la première année du collège ; celle-ci leur permettrait d'aborder les études techniques et professionnelles avec plus d'aisance. Les élèves qui ne pourront y accéder rejoindront un parcours préprofessionnel par alternance.

- Le parcours d'éveil et d'insertion social des élèves déficients mentaux est sujet à des adaptations spécifiques. L'objectif de cette section demeure le développement des capacités motrices des enfants, la socialisation des enfants et jeunes handicapés, l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées. Les élèves de la section pratique ont vocation, dans la mesure du possible, d'intégrer les quatre sections susceptibles de les insérer dans un cursus avec d'autres élèves dits normaux.

- Il existe des passerelles entre les différentes sections. Suivant l'accumulation d'âge due au redoublement, les apprenants peuvent migrer d'une section à une autre.

2.2.2. Les enseignants et la liberté pédagogique

Le modèle « École spéciale » consacre la liberté pédagogique de l'enseignant. Cette dernière considère à la fois la centration sur l'apprenant et la globale de la classe. La liberté pédagogique suppose la maîtrise par l'enseignant de l'environnement socioscolaire de sa classe ; l'enseignant doit se doter régulièrement d'une compétence requise pour surmonter les difficultés spécifiques des élèves particuliers fréquentant l'École spéciale.

Pour ce faire, les enseignants de l'École Spéciale bénéficient de programmes de formations continues en psychopédagogie, éducation spécialisée, sociologie, psychosociologie, etc. Quand les formations sont générales, ces programmes doivent être annuels ; si ces formations visent des compétences spécifiques ces programmes sont trimestriels en se déroulant sous la forme de sessions pédagogiques.

L'enseignant de l'École spéciale brille par l'ouverture d'esprit, l'humanisme, l'esprit d'initiative et le non formalisme institutionnel qui lui rappellent constamment sa capacité d'innovation, son adaptabilité et la prise en compte d'aspirations de l'apprenant. Sans cette série de compétences supplémentaires, son cours correspondrait à celui de l'enseignement formel.

2.2.3. Le fondement social et les critères d'admission à l'École spéciale

Deux critères principaux permettent l'admission à l'École spéciale : le social et la difficulté scolaire.

2.2.3.1. Le « social » comme fondement de l'École spéciale

Le « social » demeure le critère fondamental dans la philosophie et les pratiques au sein de l'École spéciale. Il s'inscrit dans un choix délibéré susceptible de favoriser l'accueil des élèves démunis venant de milieu pauvre ou en situation précaire. Il justifie également la présence du Comité d'entraide et du système de parrainage.

Le « social » singularise ce modèle dans un univers éducatif très officiel. Il favorise la relation administrative avec les autorités nationales, à travers notamment la reconnaissance du statut particulier de l'École spéciale, l'autonomie pédagogique et financière nécessaire, etc. Ce critère constitue également la base de coopération avec les partenaires privés (Représentations étrangères, institutions internationales, entreprises, fondations, ONGs, etc.)

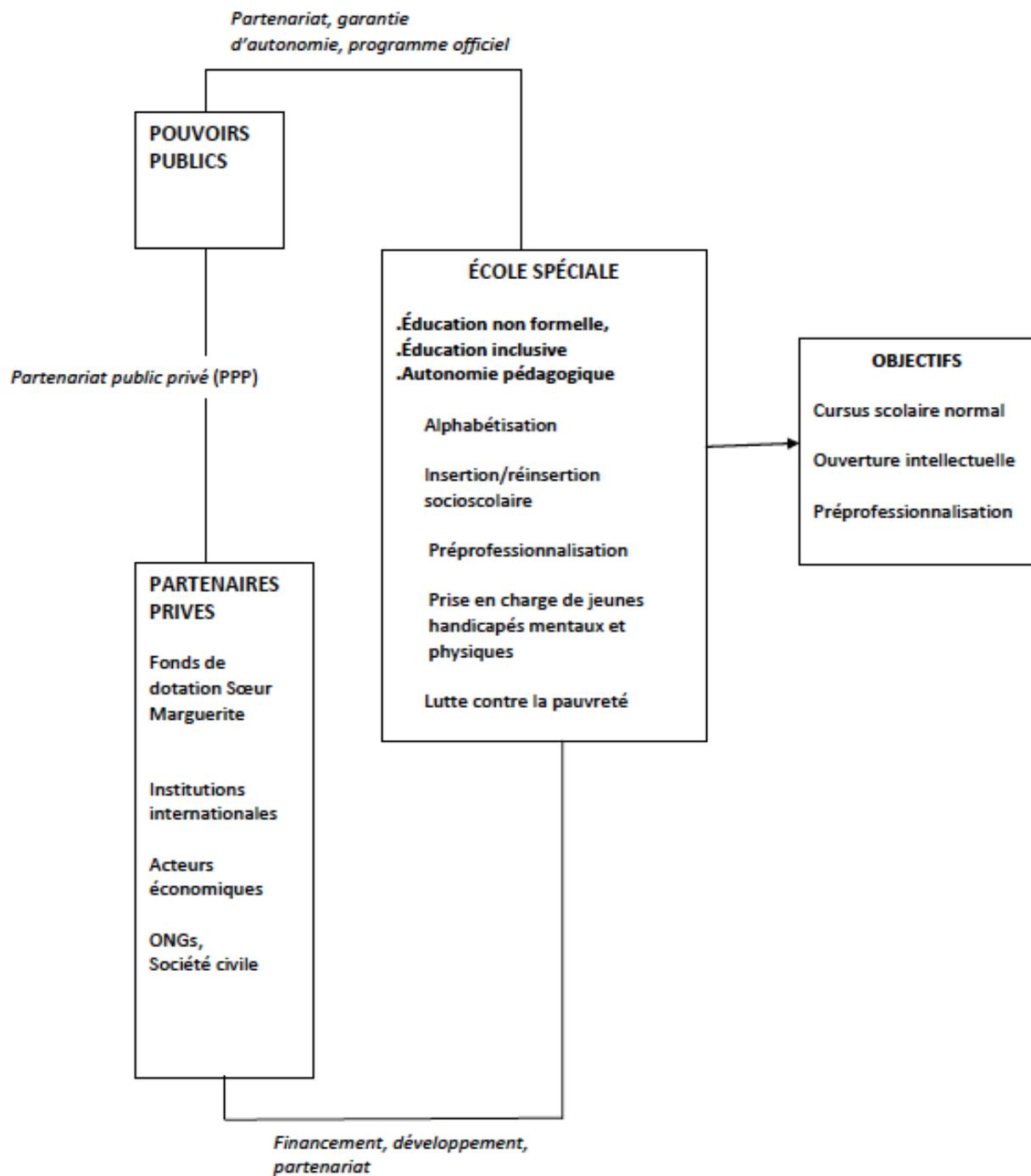
2.2.3.2. Les critères d'admission

Pour être admis dans une École spéciale, le candidat doit présenter toute ou partie des caractéristiques suivantes : difficultés scolaires avérées, exclusion du système officiel, exclusion sociale, analphabétisme, désir d'insertion de réinsertion sociale par un métier, etc.

Les critères d'admission dans les différentes sections pédagogiques changent sensiblement, mais le « social » demeure le dénominateur commun, tant pour les élèves en rattrapage scolaire, en instance d'alphabétisation que pour ceux admis en préprofessionnalisation. Le « social » étant la raison d'être du modèle « École spéciale », les critères d'admission des élèves doivent s'y identifier.



2.3 La schématisation du modèle

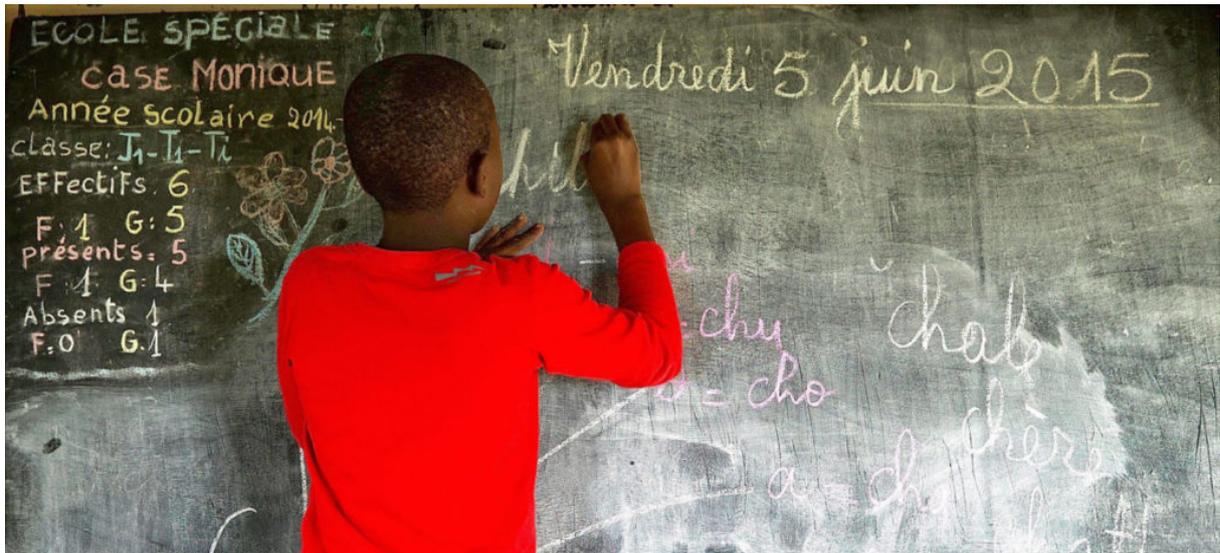


CONCLUSION

À travers son développement quasi quarantenaire au Congo Brazzaville, le modèle « École spéciale » montre l'efficacité des dispositifs non formels en matière de réinsertion éducative. Il émerge dans les espaces géographiques où les conditions socioéconomiques (mais pas exclusivement) entravent le cursus scolaire des enfants et jeunes, où les adultes analphabètes désespèrent de leurs conditions sociales et professionnelles, etc. Ce modèle se présente également comme le salut ultime pour des enfants et jeunes vivant avec handicap, encore victimes de marginalisation dans la plupart des pays en développement.

Ce modèle vient donc en complément du système éducatif officiel. Générateur naturel d'exclusion, ce dernier ne peut résorber indéfiniment la demande sociale éducative sans cesse croissante. Le partenariat public privé crée de passerelles vitales entre le modèle « École spéciale » et le système éducatif officiel.

L'ancien ambassadeur de France au Congo Brazzaville (2004), très porté par l'éducation en générale et le modèle « École spéciale » en particulier, recommande, à justice titre, l'essaimage de l'École spéciale. Il s'agit de créer de petites Écoles spéciales dans les pays en développement, ou d'apporter le financement nécessaire à leur fonctionnement, afin de réaliser le double objectif : la réinsertion éducative et le désengorgement des systèmes éducatifs officiels.



SŒUR MARGUERITE
FONDS DE DOTATION



Références bibliographiques et webgraphiques

Groupe pilote (2012), Rapport d'expert internationaux - le financement innovant pour l'éducation : aller de l'avant, Paris

IIPE – Institut International de planification de l'éducation (2011), *Le caractère limitatif du financement de l'éducation*, Paris : IIPE

UNESCO (2011), Rapport mondial de suivi sur l'EPT - La crise cachée : les conflits armés et l'éducation, Paris

World Bank (1999), "*Education sector strategy*", Washington D.C.

www.leadinggroup.org

FAPE – Fédération africaine des parents d'élèves et étudiants

www.actufape.org

www.unesco.org

http://rabat.unesco.org/article.php?id_article=1341

Photographies : Un avenir Au coeur du Congo, Première Partie



SŒUR MARGUERITE
FONDS DE DOTATION



ANNEXES

Les objectifs de l'Éducation Pour Tous (EPT)

1. Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et les plus défavorisés ;
2. Faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme ;
3. Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences de la vie courante ;
4. Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente ;
5. Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015, en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite ;
6. Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables - notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables de la vie courante.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim – Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et qui souffre de la faim.

Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous.

Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes – Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire.

Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile.

Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle.

Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

Objectif 7 : Assurer un environnement durable – Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable.

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement – accroître l'aide et prendre de nouvelles mesures d'allègement de la dette, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables, et s'engager en faveur d'une bonne gouvernance.

Genèse de l'Ecole Spéciale

L'Ecole Spéciale dispense gratuitement l'enseignement Primaire et une préparation professionnelle (menuiserie, jardinage, couture) à environ 2000 adultes, jeunes et adolescents, exclus du système scolaire habituel; elle anime une Section d'environ 200 jeunes et enfants handicapés mentaux légers

Comment a-t-elle commencé?

Personne n'y avait songé, personne ne s'est assis pour préparer un projet!

Une seule initiative: Sœur Marguerite, Fille de la Charité, en 1974 avait proposé à quelques Mamans de la Paroisse de Jésus Ressuscité, rue Nkô, Plateau des 15 ans à Brazzaville, de leur apprendre à lire

Cette invitation rejoignait un désir réel, qui n'était pas exprimé! Et l'effectif grossissant, des aides se présentèrent de deux côtés:

1/ Côté Congolais: les Sœurs Novices de la Congrégation Diocésaine du Rosaire qui vivaient avec les Filles de la Charité, et des Etudiants du quartier

2/ Côté Français: des Amies disposant d'un peu de temps et des jeunes effectuant leur service militaire qui n'était pas encore supprimé

Le Congo-Brazzaville était depuis 1965 sous régime Marxisme-Scientifique et toutes les écoles avaient été nationalisées! Pourtant le département "ALPHABETISATION" du Ministère de l'Education national ne fit aucune difficulté pour donner des livres d'apprentissage de la lecture "BIBILA", des affiches et surtout l'autorisation de Fonctionnement le 17 Octobre 1975.

Les cours avaient lieu dans la salle paroissiale, inachevée ; ni plafond, ni portes! On allait chercher les bancs à l'Eglise.

Les effectifs grossissaient, des jeunes se mêlaient aux Mamans et parmi eux des déficients-mentaux, semi vagabonds!

L'arrivée d'une Educatrice Spécialisée Française, venue rejoindre son Compagnon, employé au Ministère de l'Agriculture, et d'un étudiant Congolais en Psychologie provoqua l'ouverture de la Section Pratique.

L'Ambassade de France, par l'intermédiaire de son Conseiller Culturel, envoya du matériel scolaire et le financement nécessaire à l'achèvement et à l'aménagement de la Salle Paroissiale

Le matin, tous les locaux et la cour de la Paroisse étaient occupés par l'Ecole Spéciale !

Une inspection gouvernementale aboutit à une audience près le Ministre de l'Education Nationale qui autorisa le 28 Janvier 1980, l'extension de l'Ecole Spéciale, ayant vocation d'alphabétisation mais aussi de récupération des retards scolaires avec organisation d'activités techniques: jardinage, menuiserie, couture, etc.

Craignant, à juste raison, une réquisition de ces locaux par le Gouvernement sous le prétexte que l'on y faisait de l'enseignement profane, Monseigneur Batantou, alors archevêque, nous demanda de nous installer ailleurs. Le Maire de Brazzaville donna un terrain,

L'O.N.G. allemande MISEREOR et l'Ambassade de France assurèrent le financement et le 26 Juin 1982 eut lieu l'inauguration de l'actuelle Ecole Spéciale où les premières classes débutèrent le 1er Octobre 1982. Il y eut ensuite la Case Vincent, la Case Joseph, la Case Pierre Savorgnan de Brazza, même but: l'Enseignement Primaire aux exclus de l'instruction habituelle, les activités d'éveil pour les handicapés mentaux, et la préparation professionnelle.

Un seul examen officiel : le certificat d'études primaires

Dès que la lecture était acquise, nos "Etudiants" savaient lire avec fierté: « Nous venons à l'Ecole Spéciale pour apprendre à lire, à écrire, à compter, et à comprendre et parler le Français. »

Il y a maintenant 2000 élèves. Les inscriptions sont toujours gratuites (article 26 de la Déclaration des Droits de l'Homme)

L'Association *Les Amis de l'Ecole Spéciale* fondée en 1993 par des Amis Français, en poste à Brazzaville durant les années 1982-86 et soutenant l'Ecole par de multiples moyens, reçoit et gère les dons qui permettent d'en assurer le fonctionnement.

Mais le souvenir de la *salle paroissiale de la rue Nkô, plateau des 15 Ans*, se maintient comme un beau printemps d'amitié, de confiance et de joie ... et de découvertes pédagogiques ... !

Que Madame Elisabeth Dufourcq, premier Professeur de Géographie de nos "Mamans" dès que la lecture était acquise, accueille ce texte comme une marque de reconnaissance.



journal-officiel.gouv.fr

Un site de la Direction de l'information légale et administrative

Accueil > Les annonces publiées au JO Associations > Consulter les annonces

JOURNAL OFFICIEL AUTHENTIFIÉ

- Consulter le JO authentifié
- Consulter les Documents administratifs
- Aide
- FAQ

ANNONCES OFFICIELLES

- Les annonces de marchés publics sur le site boamp.fr
- Les annonces civiles et commerciales sur le site bodoc.fr
- Les informations financières sur le site info-financier.fr
- Les annonces publiées au JO Associations
- Consulter les annonces
- Accéder aux formulaires
- diffuser les comptes annuels
- Les annonces publiées au DALO
- Consulter les annonces
- passer une annonce

Aide

Tarifs des insertions

LES PUBLICATIONS

- Les bases de données JO
- Abonnements JO et OPOCE
- Catalogue/Actualisation des ouvrages

BO CONVENTION COLLECTIVE

- Consulter les textes
- Aide

INFORMATIONS JO

- En savoir plus sur le DEA
- Rapport d'activité 2009(PDF)
- Les marchés passés par le DEA

« Résultat de votre recherche

Résultat de la recherche : 1 annonce(s)

Rappel de vos critères de recherche :

Annonce(s) contenant le ou les mots : fonds de dotation soeur marguerite

> Modifier ma recherche

Page 1 / 1

Association : FONDS DE DOTATION SOEUR MARGUERITE. No d'annonce : 1604
No de parution : 20100038

Département (Région) : Paris (Ile-de-France)

Paru le : 18/09/2010

Lieu parution : Déclaration à la préfecture de Paris.

Type d'annonce : FONDS DE DOTATION/CREATION

Déclaration à la préfecture de Paris.

FONDS DE DOTATION SOEUR MARGUERITE.

Objet : recevoir et gérer des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable ; affecter ces biens et droits au financement, à la réalisation et au fonctionnement d'une ou plusieurs missions d'intérêt général, mises en œuvre directement ou par d'autres organismes sans but lucratif, dans le cadre : d'activités contribuant à l'enseignement primaire gratuit pour les exclus du système scolaire en langue française et d'actions à destination des personnes handicapées ; d'activités de formation professionnelle éducative.

Siège social : 14, rue de Picpus, 75012 Paris.

Durée pour laquelle le fonds de dotation est créé : illimitée.

Date de la déclaration : 4 août 2010.

Page 1 / 1

Affinez votre recherche avec les catégories suivantes :

THÈMES

Associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat (1)

TYPE D'ANNONCE

FONDS DE DOTATION (1)

RÉGION/DÉPARTEMENT

Ile-de-France (1)

*Le lancement a eu lieu
au Restaurant Le Divellec
Esplanade des Invalides
Lundi 31 Janvier 2011*

PROGRAMME D'EXPRESSION ORALE

Acquisition à vérifier par répétition, substitution et mémorisation. Compter au moins 3 leçons plus ou moins longues pour une acquisition.

Programme obligatoire pour les classes de A1, A2, J1, JR, J2, T1, Ti, T2, SP3, STG et STF...

Programme de révisior pour les autres classes.

Octobre : comment t'appelles-tu ? où habites-tu ? Où vas-tu ?
Utilisatiior correcte de : dans - à côté de - sur - sous - et - oui - non

Novembre : Quand es-tu né ? où es-tu né ? - Avec qui es-tu ? à côté de qui es-tu ?
Comment es-tu venu ? avec quoi écris-tu ? Avec quoi laves-tu ? etc...
Comment es-tu ? (bien, mal, assis, debout, couché etc...)
~~Mon~~ Papa est parti à Loubomo, mais ma soeur est restée à Brazzaville.
J'ai oublié mon cahier, mais j'ai apporté mon livre.

Décembre : Qu'est-ce que tu fais ? Qu'est-ce que tu as fait hier ?
Qu'est-ce que tu vas faire ? passer du "tu" au "vous" et au "il". elle
Donc : Mon frère est malade, donc il ne viendra pas en classe.
J'ai bien su ma leçon, donc j'ai une bonne note ; etc...

JANVIER : Pourquoi et parceque... Quand ? : hier, autrefois, il y a longtemps, la semaine, la date, les mois, les années.

Parce que et car ? Je suis à l'avance parce que moi oncle m'a conduit en voiture. Je vais au jardin car je dois arroser les planches de bari.

FEVRIER : Combien y a t-il de..... Combien avez-vous de ? Attention aux réponses : Il y en a.... ou j'en ai où je n'en ai pas ou il n'y en a pas.
Qui est là ? C'est moi... Je ne sais pas.
Non As-tu des oranges ? non, je n'en ai pas ; si j'en ai trois.

MARS : Qu'est-ce que tu veux ? je voudrais, s'il vous plaît, etc...
J'ai besoin de...
Trop... pour tellement... que - pronom relatif : qui, que.

Il y a trop de bruit pour travailler. Il y a trop de papiers dans la cours ;
je suis tellement fatigué que je dois dormir. Etc...
J'ai besoin du livre qui est sur la table, mais je suis trop petit !

AVRIL : Les ressemblances et les différences, quelle différence y a t-il entre l'un est plus grand, l'autre est plus petit... etc

MAI : Tu dois.... Il faut.... Tu peux, tu veux et conjugaison. Ne pas....
ex : tu dois écouter et il ne faut pas t'amuser pendant le cours.
tu ne dois pas jeter les papiers mais il faut les ramasser... etc...

JUN : Participe présent : En me promenant, j'ai rencontré Gérard.
En mangeant trop vite, Roger a avalé une arrête.

Préparer d'autres exemples du même genre ; inviter fermement les élèves à en inventer aussi. Poser d'abord les questions aux élèves, les aider à répondre, faire dire les réponses ensemble, puis par petits groupes, puis personnellement et arriver à ce que les élèves s'interrogent et se répondent mutuellement.

Enfants et jeunes en difficulté.....

- 1/ Florine 6 ans, chétive, sale et triste ! pas de papa, à moitié abandonnée par sa maman ; vit avec une grand'mère surchargée de petits-enfants et sans ressources fixes ! Florine aurait besoin, pendant quelques mois, de lait vitaminé et de nourriture substantielle ; on pourrait alors envisager de la conduire à l'école pour qu'elle puisse commencer à apprendre à lire.
- 2/ Madzou 13 ans, aîné de 6 frères et sœurs, tous très petits pour leur âge, suite de malnutrition ! Le Papa et la Maman sont courageux, mais pauvres ; le papa ne touche qu'un petit salaire de surveillant et une petite sœur nécessite des soins coûteux. Madzou vient de réussir le concours d'entrée en 6ème ; il faudrait l'aider à acheter une tenue d'uniforme, à payer les droits d'inscription et les livres.
- 3/ Bekela ... 16 ans, orphelin de père et infirme se déplaçant difficilement ! la Maman n'a pas de ressources fixes et ses enfants ne mangent pas à leur faim & Bekela est triste, il a perdu confiance en lui-même et est en retard dans ses études ; mais il sait maintenant lire et compter ; il est intelligent ! S'il avait un tricycle, il se sentirait plus indépendant et se déplacerait plus facilement.
- 4/ Massimou 13 ans, orphelin de père aussi, et infirme aussi ! mais est un peu plus avancé dans ses études ; il se traîne sur ses béquilles et aurait bien besoin d'un tricycle !
- 5/ Nzela 9 ans, en paraît 6-1 sœur aînée de Florine (N° 1) vit dans la misère, mais vient à l'école et commence à savoir lire ; elle aurait besoin d'être mieux nourrie et d'avoir un peu d'argent pour venir à l'école en car, parce qu'elle habite loin !
- 5/ Odette et Massamba 12 et 9 ans .. Cadets d'une famille nombreuse ; le papa est décédé ; la maman est malade ; Massamba boîtie à la suite d'une piqûre mal faite ; il est un peu handicapé mental et n'apprend pas à lire ; Odette vient de passer son cours d'entrée en 6ème. Il faudrait l'aider à payer la tenue scolaire, droits d'inscription et à mieux manger ainsi que son petit frère !
- 6/ Gervais 13 ans, orphelin, vit avec une sœur aînée sans ressources fixes. Gervais vagabondait jusqu'au jour où il a eu honte d'être analphabète ; il est venu à l'école spéciale et commence à savoir lire. Il habite loin ; un peu d'argent l'aiderait à prendre le car, à déjeuner le matin, ce qui l'aiderait à devenir plus régulier.
- 7/ Blaisiat 13 ans, dernier d'une famille nombreuse, sans papa, est resté seul avec un papa qui n'est pas tout à fait normal et ne s'occupe guère de lui ; Blaisiat va manger tantôt chez un Voisin, tantôt chez les Sœurs qui le soignent quand il est malade ; il est aussi très mal logé : une salle sans plafond, ni porte ; il met une toile pour se protéger ! Mais il est courageux et vient de réussir son concours d'entrée en 6ème. Il faudrait l'aider à payer ses frais scolaires et à mieux manger et aussi à s'habiller.

Et, il y en a encore beaucoup d'autres !!

